MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 652 **27 août 1999**

SOMMAIRE

Adéquat Immobilier S.A., Hesperange ..... page 31296
Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Luxembourg .. 31296
Anprefin Holding S.A., Luxembourg 31250
Artra S.A., Luxembourg 31250
Aster S.A., Luxembourg 31252, 31253
Aubond S.A., Luxembourg 31251
Aura Holding S.A., Luxembourg 31253
Banquetec S.A., Luxembourg 31253, 31254
Belim S.A., Luxembourg 31255
Belleseaux S.A., Luxembourg 31252
Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Luxembg 31254
Blake Trust Limited 31255
Blue Tree, S.à r.l., Luxembourg 31255
Blumensonne S.A., Luxembourg 31257
Buromat S.A., Foetz 31255
Café Extrême, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 31256
Calm Seas Shipping Co Ltd. S.A. 31257
Carrara Holding S.A., Luxembourg 31258
Carrelages Durazzi, S.à r.l., Luxembourg 31258
Cep d'Or S.A., Hettermillen 31258
C.G.R.H., S.à r.l., Conseil en Gestion des Ressources Humaines, Mamer 31258, 31259
Charon Holding S.A., Luxembourg 31259
C.L.N. International S.A., Luxembourg 31258
CMP Holdings, S.à r.l., Luxembourg 31287, 31289
CMPI Holding S.A., Luxembourg 31260
Codework, S.à r.l., Koerich 31260
Coditel Invest S.A., Luxembourg 31261
Cominsider S.A., Luxembourg 31260
Compagnie de Pythagore S.A., Luxembourg 31259
Compagnie du Rubicon S.A., Luxembourg 31261
Compagnie Transalpine Immobilière S.A., Luxembourg 31260
Constance Holding S.A., Luxembourg 31262
Copartin S.A., Luxembourg 31262
Credit International Asset Management S.A., Luxembourg 31262
Crefa Holding S.A., Luxembourg 31263
Cruchterhombusch S.A., Luxembourg 31263
Dagon Holding S.A., Luxembourg 31262
D.B. International Finance S.A., Luxembourg 31264
De Monni Duuscht, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 31261
Drouan S.A., Luxembourg 31264
Ducat Holding S.A., Luxembourg 31264
E.C.T.A., European Consulting & Technical Assistance S.A., Luxembourg 31269
Edd S.A., Altwies 31263
Eloha S.A., Luxembourg 31268
E.P.D., S.à r.l., European Property Development, S.à r.l., Luxembourg 31256
Faac Overseas S.A., Luxembourg 31271
Falco Holding S.A., Luxembourg 31268
Fanopi S.A., Luxembourg 31272
Farmac S.A., Luxembourg 31279, 31286
Fenah Holding S.A., Luxembourg 31265
Fiduciaire Portic S.A., Luxembourg 31271
Fillstop-Tec S.A., Lintgen 31264, 31265
Financial Trusters & Factors Corporation S.A.H., Luxembourg 31270
Findor S.A., Luxembourg 31257
FININCO, Financial and Investments Company, Luxembourg 31269, 31270
Fire Control Company, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .. 31271
Fleurs Karblum, S.à r.l., Rumelange 31271
Flora Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 31272
Foncial Participations Investissements S.A., Luxembourg 31272
Fundacion Juan March Luxemburgo S.A., Luxembg 31273
Gardenwood S.A. 31275
GCI Cable Television (Luxembourg) S.A., Luxembg 31275
Gebrüder Roubos S.A., Luxembourg 31275
Gedelux S.A., Luxembourg 31273
Generalife S.A., Luxembourg 31276
Gold Leaf Pictures S.A., Mondorf-les-Bains 31276
Goudsmit & Tang Management Company, S.à r.l., Luxembourg 31275
Gram & Partners S.A., Luxembourg 31279
Group International Fund S.A., Luxembourg 31274
Gue-Passant Holding S.A., Luxembourg 31276
Hebe Holding S.A., Luxembourg 31277
Horn S.A., Luxembourg 31278
Horsburgh & Co. S.A., Luxembourg 31277
Immodolux Holding S.A., Luxembourg 31277
Immo-Tours International S.A., Luxembourg 31278
Induaiwa A.G., Luxembourg 31278
Insula, S.à r.l., Grevenmacher 31286
International Moco Services S.A., Luxembg 31278, 31279
International Participation Circle Holding S.A., Luxembourg 31278
N.G. Partners S.A., Howald 31266
Tele Danmark Reinsurance S.A., Luxembourg ... 31289

ANPREFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 34.184.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1995 que les mandats des administrateurs M. Ph. Schöller, Mme M. P. Van Waelem et Mme L. Zenners et du commissaire aux comptes S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29800/529/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

ANPREFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 34.184.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1995 que les mandats des administrateurs M. Ph. Schöller, Mme M. P. Van Waelem et Mme L. Zenners et du commissaire aux comptes S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29801/529/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

ARTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, Marché-aux-Herbes.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTRA S.A. avec siège social à L-1728 Luxembourg, 10, Marché-aux-Herbes;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de Luxembourg, le 5 mars 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 16701.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Andrea Luigi De Grandi, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano:

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Nerina Mariani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur.

3.- Fixation du pouvoir du liquidateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société GENERAL ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES LTD avec siège social à N° 2 Commercial Center Square P.O. Box # 71, Alofi, Niue, New Zealand.

Troisième et dernière résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine et pour durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale sont estimés approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. De Grandi, S. Capuzzo, N. Mariani, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 1999, vol. 841, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 juin 1999. C. Doerner.

(29802/209/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

AUBOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.917.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

2.- Monsieur Alexander Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 18 juin 1999,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

3.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants agissant en leurs qualités d'administrateurs au nom et pour compte de la société anonyme AUBOND S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.917, ont requis le notaire instrumentaire de documenter leurs déclarations comme suit:

La société anonyme AUBOND S.A. a été constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 12 janvier 1999, au capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, libérées jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) de leur valeur nominale, soit la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-).

En date du 21 juin 1999 les actionnaires ont payé un montant de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 937.500,-) sur la valeur nominale, de sorte que les mille (1.000) actions sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 117S, fol. 62, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999. E. Schlesser.

(29806/227/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BELLESEAUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 49.307.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 525, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELLESEAUX S.A.
Signature

(29811/788/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BELLESEAUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 49.307.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 1998

* ACCOFIN, S.à r.l., Société Fiduciaire ayant son siège social à Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire sortant. Elle terminera le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

* La continuation des activités de la société est décidée malgré une perte dépassant la moitié du capital social.

Pour extrait conforme et sincère
BELLESEAUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29812/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

ASTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.569.

—

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 10, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999. Signature.

(29803/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

ASTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.569.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 7 juin 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), de leur fonction d'Administrateur de la société.

Cinquième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel, et Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.-G. de Cicignon, en qualité d'Administrateurs de la société.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999. ASTER S.A.

P. Bouchoms — *Administrateur*
S. Vandi — *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29804/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

ASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.569.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 7 juin 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999. ASTER S.A.

P. Bouchoms S. Vandi

Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29805/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

AURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.092.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1995 que le mandat des administrateurs Mme M. P. Van Waelem, M. J. Renders, Mme R. Bernard et du commissaire aux comptes S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29807/529/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BANQUETEC S.A., Société Anonyme,
(anc. CENTRE BUREAUTIQUE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.776.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRE BUREAUTIQUE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.776,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 27 du 21 janvier 1993 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Markus Paquet, employé privé, demeurant à Remich.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Nancy Paquet-Lautem, maître-boulanger, demeurant à Remich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hanns-Claus Paquet, ingénieur diplômé-architecte, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de CENTRE BUREAUTIQUE LUXEMBOURG S.A. en BANQUETEC S.A.

2.- Modification de l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BANQUETEC S.A.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de CENTRE BUREAUTIQUE LUXEMBOURG S.A. en BANQUETEC S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BANQUETEC S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Paquet, N. Paquet-Lautem, H.-C. Paquet, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 117S, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999. M. Thyes-Walch.

(29808/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BANQUETEC S.A., Société Anonyme,
(anc. CENTRE BUREAUTIQUE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.776.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

(29809/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BIO-PRODUCTS AND BIO-ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 55.891.

—

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 525, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

(29813/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BIO-PRODUCTS AND BIO-ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 55.891.

—

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 21 janvier 1999

Monsieur Rolf Fuchs, consultant, demeurant à CH-Zollikon, est coopté au poste d'administrateur. Monsieur Rolf Fuchs terminera le mandat de Madame Sylvie Reinert, démissionnaire. La démission de Sylvie Reinert et la décharge à lui donner pour sa gestion, de même que la cooptation de Monsieur Rolf Fuchs seront soumises à la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait sincère et conforme
BIO PRODUCTS & BIO ENGINEERING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29814/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BELIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.909.

—

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 1999, les organes de la société se composent comme suit:

Mme Liette Gales, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Gaston Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Bertrange, commissaire aux comptes.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 1999.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29810/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BLAKE TRUST LIMITED.

R. C. Luxembourg B 63.701.

—

Est dénoncée ce jour avec effet immédiat l'adresse de la succursale, 24, rue des Etats-Unis à L-1477 Luxembourg de la Société BLAKE TRUST LIMITED, R. C. Luxembourg B n° 63.701.

Signature
Le gérant d'AGIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29815/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BLUE TREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 1.000.000,- LUF.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.487.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 63, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999. Signature.

(29816/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BUROMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 14, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 62.612.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUROMAT S.A., avec siège social à L-4209 Esch-sur-Alzette, 32, rue Michel Lentz, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B n° 62.612, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C en 1998, page 12350.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Gallez, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de L-4209 Esch-sur-Alzette, 32, rue Michel Lentz à L-3895 Foetz, 14, rue du Commerce.

2.- Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article second des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1er.** Le siège social est établi à Foetz.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4209 Esch-sur-Alzette, 32, rue Michel Lentz à L-3895 Foetz, 14, rue du Commerce.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1er.** Le siège social est établi à Foetz.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : B. Felten, S. Gallez, E. Adam, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 2CS, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 17 juin 1999. P. Bettingen.

(29819/202/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CAFE EXTREME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 61.195.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 1999, vol. 313, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 1999. FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(29820/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

E.P.D., S.à r.l., EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 36.731.

Constituée sous la dénomination EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT S.A., en abrégé E.P.D. S.A., par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 avril 1991, acte publié au Mémorial C no 382 du 12 octobre 1991, transformée en une Société à responsabilité limitée sous la dénomination EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT, S.à r.l., en abrégé E.P.D., S.à r.l., par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1997, acte publié au Mémorial C no 447 du 16 août 1997.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.P.D., S.à r.l., EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT, S.à r.l.

KPMG, Experts Comptables

Signature

(29856/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CALM SEAS SHIPPING CO LTD., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.244.

—

EXTRAIT

Par la présente, la soussignée A. M. MERCURIA S.A. (anc. EUFIDE S.A.) avec siège social au 38-40, rue Sainte-Zithe à L-2763 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société CALM SEAS SHIPPING CO LTD., domiciliée au 18, rue Dicks à L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29821/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BLUMENSONNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.077.

—

Les bilans au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1er juillet 1999, vol. 517, fol. 63, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour BLUMENSONNE S.A.
Signature

(29817/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

BLUMENSONNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.077.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 1999

Les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Reconduction du conseil d'administration pour une période de 3 ans.

L'assemblée générale décide de ne pas procéder à la liquidation de la société en application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Il a été décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice.

Aux fins de la publication
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29818/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FINDOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 22.258.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C nº 51 du 2 mars 1987. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 25 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C nº 102 du 29 mars 1990, en date du 9 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C nº 328 du 31 juillet 1992, et en date du 24 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C nº 15 du 12 janvier 1993.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 6, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FINDOR
Société Anonyme
Signatures

(29870/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CARRARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.305.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1998 que le mandat des administrateurs Mme M. P. Van Waelem, Mme M. J. Renders, Mme R. Bernard et du commissaire aux comptes S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29822/529/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CARRELAGES DURAZZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 36.711.

—

Le siège social de la société sera transféré au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, à partir du 1er septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999. R. Durazzi

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29823/739/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CEP D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 15, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 51.253.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999. Signature.

(29824/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

C.L.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.656.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

(29828/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

C.G.R.H., S.à r.l., CONSEIL EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8215 Mamer, 11, rue Belle-Vue.

R. C. Luxembourg B 49.143.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Catherine Gerardin, gérante de sociétés, demeurant à L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée C.G.R.H. S.à r.l. - CONSEIL EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 48 du 30 janvier 1995,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

L'associée unique de la société déclare prendre les décisions suivantes:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo à L-8215 Mamer, 11, rue Belle-Vue.

2.- Modification afférente de l'article deux, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Mamer.»

3.- Modification de l'objet social de la société, article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités de conseil, de formation et d'accompagnement en relations avec la gestion des ressources humaines, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Gerardin, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 1999, vol. 850, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 1999. F. Kesseler.

(29825/219/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

C.G.R.H., S.à r.l., CONSEIL EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8215 Mamer, 11, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 49.143.

—

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 juin 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 1999. F. Kesseler.

(29826/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CHARON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.034.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 1995 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29827/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 60.215.

—

A la suite de l'assemblée générale statutaire tenue extraordinairement en date du 14 mai 1999, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre;
Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm;
Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, Mamer.

Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg.

Lors de cette même assemblée, le siège social a été transféré au 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 1999. *Pour COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.*
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29837/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 14.694.

—

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 525, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29831/788/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 14.694.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 20 mai 1999

La société fiduciaire ACCOFIN, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, commissaire aux comptes sortant.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Pour extrait sincère et conforme
CMPI HOLDING S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29832/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CODEWORK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Koerich.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 de la société à responsabilité limitée CODEWORK, avec siège à Koerich, enregistrés à Capellen, le 21 juin 1999, vol. 134, fol. 75, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koerich, le 28 juin 1999. SARNIA, S.à r.l.
M. L. Escheid-Mauer

(29833/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

COMINSIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.138.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999. *Pour COMINSIDER S.A.*
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(29836/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.014.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999. *Pour COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A.*
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(29839/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CODITEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 22.967.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour CODITEL INVEST S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(29834/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CODITEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 22.967.

—

Suite à la restructuration du groupe FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG – DELOITTE & TOUCHE S.A. qui a pris effet le 23 décembre 1998, le commissaire aux comptes s'appellera désormais DELOITTE & TOUCHE S.A.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1999, M. Guy Kettmann, attaché de direction, L-Howald, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. François Steil, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

Pour CODITEL INVEST S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29835/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 60.214.

—

A la suite de l'assemblée générale statutaire tenue extraordinairement en date du 14 mai 1999, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre;

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm;

Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, Mamer.

Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg.

Lors de cette même assemblée, le siège social a été transféré au 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour COMPAGNIE DU RUBICON S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29838/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

DE MONNI DUUSCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 37.087.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 1999, vol. 313, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

(29848/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CONSTANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.522.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 1997 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29840/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

COPARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 37.627.

—

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juin 1999 de la société COPARTIN S.A. il a été décidé:

1. du remplacement de Madame Louise Jastrow, Mademoiselle Evelyne Jastrow et la société C.M.S. SERVICES LTD en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Monsieur Emile Wirtz, demeurant à Junglinster, comme Président du Conseil d'Administration avec pouvoir de signature individuelle,

INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town Tortola, British Virgin Islands,

CAPITAL & EQUITY LTD, ayant son siège à Dublin, 41, Central Chambers, Dame Court, Irlande,

avec date effective au 30 juin 1999.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats.

2. Le commissaire aux comptes SAFILUX, avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, sera remplacé par Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire sortant pour l'exercice de son mandat.

3. Le siège social est transféré du 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 1999. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 517, fol. 67, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29841/567/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

DAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.932.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1994 que les mandats des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29846/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CREDIT INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 63.168.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 1999 que Monsieur Franco Leccacorvi a été nommé administrateur de la société.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29842/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CREFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.052.

—

Le bilan au 30 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 12 juin 1995, que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

L'assemblée générale ordinaire du 17 février 1998 décide à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29843/529/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CREFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.052.

—

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 12 juin 1995, que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

L'assemblée générale ordinaire du 17 février 1998 décide à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29844/529/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CRUCHTERHOMBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 46.739.

Constituée par-devant Me André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 1994, acte publié au Mémorial C, n° 209 du 30 mai 1994.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRUCHTERHOMBUSCH S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(29845/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

EDD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Altwies.

R. C. Luxembourg B 56.281.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 1998

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1998, enregistré le 8 juin 1999 à Clervaux, vol. 207, fol. 32, case 7, il ressort ce qui suit:

L'assemblée a

– renouvelé les mandats du conseil d'administration existant, à savoir:
* M. Luk Neefs, commerçant, B-3020 Winksele, administrateur;
* Mme Liliane Goossens, gérante, B-3020 Winksele, administrateur-délégué;
* ALCIMEX S.A., société de droit belge, B-3020 Winksele, administrateur;

– renouvelé le mandat de M. Erwin Schröder comme commissaire;

– décidé que le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2004.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et pour inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour EDD S.A.
FIDUNORD, S.à r.l.

(29851/667/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

D.B. INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.911.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 10 décembre 1996 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29847/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

DROUAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.139.

—

Madame Romaine Lazzarin-Fautsch s'est démise de ses fonctions d'administrateur avec effet au 14 juin 1999.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

Pour DROUAN S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29849/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

DUCAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.175.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 1995 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

L'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1999 décide à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29850/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FILLSTOP-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 51.808.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FILLSTOP-TEC S.A., ayant son siège social à L-7526 Merch, 14, rue Beschmontsbongert, R. C. Luxembourg section B numéro 51.808, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 511 du 6 octobre 1995, avec un capital de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Schmitz, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Heisdorf.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Joseph Neyens, membre du comité de direction, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Stojanovic, membre du comité de direction, demeurant à Helmsange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de L-7526 Mersch, 14, rue Beschmontsbongert, à L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.

2.- Modification afférente de l'article 1er, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-7526 Mersch, 14, rue Beschmontsbongert, à L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Lintgen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Lintgen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-C. Schmitz, J. Neyens, S. Stojanovic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1er juin 1999, vol. 506, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 1999. J. Seckler.

(29865/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FILLSTOP-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 51.808.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juin 1999. J. Seckler.

(29966/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FENAH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.246.

—

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 14 janvier 1999, que:

- Mme M.-P. Van Waelem et Mme R. Bernard ont été réélus administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998/1999.

- La démission en tant qu'administrateur de Monsieur M. Dujardin est acceptée, décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

- Est nommé administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur B. Timmery, Directeur de sociétés, demeurant à Chaumont-Gistaux (B), son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1998/1999.

- S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg

a été réélu commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1998/1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29863/529/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

N.G. PARTNERS, Société Anonyme,
(anc. EUGENE HOFFMAN OFFICE SYSTEMS S.A., Société Anonyme).
Siège social: Howald.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUGENE HOFFMAN OFFICE SYSTEMS S.A., avec siège social à Howald, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Lambert, employée privée, demeurant à Virton.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Commutation de huit actions (8) de catégorie B à prendre des 34 actions de catégorie B, qui appartiennent à l'actionnaire, la société anonyme de droit belge XEROX S.A., en huit (8) actions de catégorie A.
2. Modification du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts quant à la nouvelle répartition des actions.
3. Cession des huit (8) actions de catégorie A.
4. Modification des articles 2, 6, 20, 23 et 36 des statuts, afin de remplacer les termes «délibérant selon les dispositions prévues pour la modification des statuts» par les termes «délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.»
5. Changement de la dénomination sociale de la société de EUGENE HOFFMAN OFFICE SYSTEMS en N.G. PARTNERS et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1er des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1er. Premier alinéa. La société a la forme d'une société anonyme et prend la dénomination de N.G. PARTNERS.

6. Modification des articles 33 et 39 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la commutation par l'actionnaire, la société anonyme de droit belge XEROX S.A., de huit (8) actions de catégorie B à prendre des 34 actions de catégorie B qui lui appartiennent dans la société, en huit (8) actions de catégorie A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, quant à la nouvelle répartition des actions, qui sera dorénavant la suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Les actions sont réparties en actions de catégorie A et de catégorie B, comme suit:

- soixante-quatorze actions de catégorie A:
- vingt-six actions de catégorie B.»

Troisième résolution

L'actionnaire, la société de droit belge XEROX S.A., avec siège social à B-1930 Zaventem, cède par les présentes les susdites huit (8) actions de catégorie A à Monsieur Stéphane Nonnweiler, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles, au prix convenu entre parties.

L'assemblée décide d'accepter la cession desdites actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Deuxième alinéa.** Tout transfert du siège social et/ou du siège d'exploitation décidé par l'assemblée générale délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les premier, quatrième et cinquième alinéas de l'article 6 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 6. Premier alinéa. Le capital souscrit peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.

Quatrième alinéa. Si l'assemblée générale décide de demander le paiement d'une prime d'émission, celle-ci doit être comptabilisée sur un compte de réserve indisponible qui ne peut être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.

Cinquième alinéa. Une réduction du capital souscrit ne peut être décidée que moyennant le traitement égal d'actionnaires qui se trouvent dans des conditions identiques et délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 20. Rémunération. Le mandat des administrateurs est exercé gratuitement sauf décision contraire de l'assemblée générale délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.

Toute modification à ce régime ne peut être décidée que suivant décision de l'assemblée générale délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 23 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 23. Premier alinéa. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité au regard de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée générale délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article 36 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 36. Deuxième alinéa. L'assemblée générale décidera de l'approbation des comptes annuels et délibérera aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts, sur la décharge des administrateurs et du/des commissaire(s).

Troisième alinéa. Après l'approbation des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par vote spécial et selon les conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts, sur la décharge des administrateurs et du/des commissaire(s).

Neuvième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de EUGENE HOFFMAN OFFICE SYSTEMS en N.G. PARTNERS et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1er des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1er. Premier alinéa.** La société a la forme d'une société anonyme et prend la dénomination de N.G. PARTNERS.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 33 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 33. Délibération.** Avant d'entrer en séance, une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et nombre d'actions qu'ils détiennent, est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire.

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si au moins un actionnaire porteur d'actions de catégorie B est présent ou représenté. Au surplus, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représenté.

Si ces conditions ne sont pas remplies, une nouvelle convocation de l'assemblée générale avec le même ordre du jour sera nécessaire. Cette assemblée générale se réunira au moins un mois après la date de l'assemblée générale qui n'a pu délibérer valablement.

Cette nouvelle assemblée délibérera valablement sur tous les points reprise à l'ordre du jour précédent, indépendamment du nombre d'actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour sauf si tous les actionnaires sont présents personnellement à l'assemblée générale et décident à l'unanimité de délibérer sur ces points.

Les administrateurs répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leur rapport ou des points portés à l'ordre du jour. Le commissaire répond aux questions qui lui sont posées par les actionnaires au sujet de son rapport.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, toute résolution, pour être valable, devra réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Les votes blancs ou irréguliers ne peuvent être ajoutés aux voix régulièrement émises.

Lorsque la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier les droits respectifs des différentes catégories d'actions, ou porte sur une décision à prendre en vertu des articles 2, 6, 20, 23, 36 ou 39 des statuts, la délibération devra, pour être valable, réunir dans chaque catégorie d'actions la majorité au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour toute décision portant modification de dispositions statutaires, la majorité des voix des actionnaires de catégorie B est requise.

Si lors d'une nomination d'un administrateur ou d'un commissaire, aucun des candidats n'obtient la majorité requise des voix, il est procédé à un nouveau vote entre les deux candidats qui ont obtenu le nombre de voix le plus élevé. En cas de partage des voix lors de ce nouveau vote, le candidat le plus âgé est élu.

Les votes se font à main levée ou par appel nominal à moins que l'assemblée n'en décide autrement aux conditions de présence et de majorité requises par les présentes.

Onzième et dernière résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 39 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 39. Premier alinéa.** Si, par suite de pertes, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital souscrit, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la société à l'assemblée générale, de façon à ce que celle-ci puisse se tenir dans les deux mois à compter du moment où la perte a été constatée par eux ou aurait dû l'être, et éventuellement proposer d'autres mesures à l'assemblée générale, délibérant aux conditions de présence et de majorité requises conformément à l'article 33 des présents statuts.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Felten, V. Lambert, E. Adam, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 117S, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 22 juin 1999. P. Bettingen.

(29953/202/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

ELOHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.586.

—

Madame Romaine Lazzarin-Fautsch s'est démise de ses fonctions d'administrateur avec effet au 14 juin 1999.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

Pour ELOHA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29852/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FALCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.042.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 1996 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2001.

Signature.

(29858/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

E.C.T.A., EUROPEAN CONSULTING & TECHNICAL ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.157.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1999, vol. 517, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour E.C.T.A. S.A.
BEFAC FIDUCIAIRE, S.à r.l.
Signature

(29854/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

E.C.T.A., EUROPEAN CONSULTING & TECHNICAL ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.157.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1999

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

La signature de M. U. Martinsen sur les comptes bancaires est remplacée par celles de Mesdemoiselles S. Cretin et D. Dehez.

Aux fins de la publication
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29855/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FININCO, FINANCIAL AND INVESTMENTS COMPANY.

Siège social: Luxembourg.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIAL AND INVESTMENTS COMPANY en abrégé FININCO, avec siège social à Luxembourg;

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Faber alors de résidence à Bettembourg, le 27 novembre 1936, publié au Mémorial C, numéro 98 du 11 décembre 1936;

et modifiée à diverses reprises et ce pour la dernière fois par acte du notaire Francis Kessler d'Esch-sur-Alzette, le 26 avril 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 18274.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit du Vieusart, employé privé, demeurant à Roodt/Syre;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jocelyne Hubert, employée privée, demeurant à Athus;

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart;

Le bureau ayant été ainsi constitué le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Conversion du capital actuel en euro.

2) Augmentation du capital à concurrence de la somme de quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept virgule treize euros (€ 81.597,13) pour le porter de trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux virgule quatre-vingt-sept euros (€ 3.718.402,87) à trois millions huit cent mille euro (€ 3.800.000,-), par incorporation des résultats reportés.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital actuel en euro et décide de changer la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (€), au cours de LUF 40,3399 pour 1,- euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 150.000.000,- est converti en 3.718.402,87 euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept virgule treize euros (€ 81.597,13) pour le porter de trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux virgule quatre-vingt-sept euros (€ 3.718.402,87) à trois millions huit cent mille euros (€ 3.800.000,-), sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les réserves libres de la société, qui résultent d'un bilan arrêté au 31 décembre 1998, dont une copie restera annexée aux présentes pour être formalisé avec le présent acte.

Troisième et dernière résolution

Suite à la prédite augmentation de capital le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions huit cent mille euros (€ 3.800.000,-) représenté par cent soixante-quatorze mille (174.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à 40.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. du Vieusart, J. Hubert, G. Fasbender, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1999, vol. 8941, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 juin 1999. C. Doerner.

(29867/209/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FININCO, FINANCIAL AND INVESTMENTS COMPANY.

Siège social: Luxembourg.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1999. C. Doerner.

(29868/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FINANCIAL TRUSTERS & FACTORS CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 37.911.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 517, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Extraits de l'Assemblée Générale du 10 mai 1999

AFFECTATION DU RESULTAT

- résultat de l'exercice	25.358.656,- LUF
- résultats reportés	3.411.158,- LUF
- total disponible	28.769.814,- LUF

AFFECTATION 1998

- Dotation à la réserve légale	0,- LUF
- Distribution de dividendes	28.700.000,- LUF
- Résultats reportés	69.814,- LUF
- total	28.769.814,- LUF

Composition du Conseil d'Administration

M. Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg

M. Marc Hilger, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg

M. Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Experts Comptables & Fiscaux
Réviseurs d'Entreprises

(29869/592/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FAAC OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.229.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 63, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 1999

- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999. Signature.

(29857/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FIRE CONTROL COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 102, boulevard Kennedy.

R. C. Luxembourg B 40.470.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre juin.

La Société Anonyme LAUNAE S.A. établie et ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 91, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous la section et le numéro B 62.410,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Robert Polfer, expert en sécurité, demeurant à L-5865 Alzingen, 2, rue de Roeser,

associée unique représentant l'intégralité du capital social de la Société à responsabilité limitée FIRE CONTROL COMPANY, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 102, boulevard Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.470, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique donne démission avec effet immédiat à la gérante technique Madame Gabrielle Strauss, gérante de société, demeurant à L-5865 Alzingen, 2, rue de Roeser, et lui donne pleine et entière décharge.

Deuxième et dernière résolution

L'associé unique décide de nommer gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Hanno Apitz, Ingenieur-Techniker, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, 140, Theodor-Heuss-Allee.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 92, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29871/206/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FIDUCIAIRE PORTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen.

R. C. Luxembourg B 8.068.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999. Signature.

(29864/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FLEURS KARBLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3744 Rumelange, 8, rue des Près.

R. C. Luxembourg B 56.139.

—

Changement d'adresse:

FLEURS KARBLUM, S.à r.l., 8, rue des Près, L-3744 Rumelange.

Ancienne adresse: 8, Grand-rue, Rumelange.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mai 1999, vol. 313, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(29872/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FANOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, rue Guillaume Capus.

R. C. Luxembourg B 57.264.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999. Signature.

(29859/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FANOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, rue Guillaume Capus.

R. C. Luxembourg B 57.264.

—

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue à Luxembourg le 10 juin 1999

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée de Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu M. Jean-David van Maele scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1998.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.
5. Décision quant à la distribution d'une dividende.

Décisions:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 ont été unanimement approuvés.
2. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
3. Les actuels administrateurs sont réélus pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.
4. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.
5. Il a été décidé à l'unanimité qu'un dividende brut d'un montant de LUF 240 par action sera payé aux actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 17.00 heures.

K. Horsburgh	S. Müller	J.-D. van Maele
Président	*Secrétaire*	*Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29860/759/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FONCIAL PARTICIPATIONS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 61.841.

—

Le siège social de la société sera transféré 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à partir du 1er septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999. J. Guastapaglia

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29874/739/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FLORA DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 35.773.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29873/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FUNDACION JUAN MARCH LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.874.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FUNDACION JUAN MARCH LUXEMBURGO S.A.

Signature — *Un administrateur*

Signature — *Un administrateur*

(29875/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FUNDACION JUAN MARCH LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.874.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à façon extraordinaire le 21 juin 1999

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux compte pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 comme suit:

MM. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Thomas Villanueva Iribas, demeurant à Madrid (Espagne), administrateur;
Enrique Pinel Lopez, administrateur de sociétés, demeurant à Madrid (Espagne), administrateur;
Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile ayant son siège social à Luxembourg.

Pour extrait conforme

FUNDACION JUAN MARCH LUXEMBURGO S.A.

Signature — *Un administrateur*

Signature — *Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29876/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GEDELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEDELUX S.A. avec siège social à L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1992, publié au Mémorial C de 1992 n° 387, page 18.562;

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Soisson, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Arend, fonctionnaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Bollig, fonctionnaire, et Monsieur Théo Weber, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- mise en liquidation de la société;
- nomination d'un collège de liquidateurs;
- divers;

2) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'Enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

3) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la presente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage des actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour, qui leur aura été communiqué au préalable.

4) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'odre du jour.

L'assemblée Générale après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise de la situation de la société, suite au bilan de la société arrêté au 31 décembre 1998 faisant ressortir une perte de l'entièreté du capital décide, en exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifié ultérieurement, et conformément aux dispositions statutaires, de prononcer la dissolution anticipée de la société, à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, comme conséquence de la dissolution de la société résultant de la résolution qui précède, confère au conseil d'administration en exercice à ce jour, la mission de procéder à la liquidation de la société, lequel conseil est composé de

1) Monsieur Edouard Arend, administrateur;
2) Monsieur Guy Arend, administrateur;
3) Monsieur Georges Bollig, administrateur;
4) Monsieur Henri Haine, administrateur;
5) Monsieur Nicolas Soisson, administrateur;
6) Monsieur Christian Thiry, administrateur;
7) Monsieur Théo Weber, administrateur;
8) Monsieur Michel Wurth, administrateur;

Le conseil d'administration sera ainsi transformé en un conseil de liquidation, qui se renouvellera et se remplacera dans les mêmes conditions que celles stipulées sous les articles 7 - 12 des statuts pour le conseil d'administration.

Toutefois, en cas de vacance, par décès, démission ou toute autre cause, le nombre des membres du conseil de liquidation, pourra être réduit jusqu'à six (6),

sans qu'il soit pourvu au remplacement du membre décédé, démissionnaire, ou ayant cessé ses fonctions, si le conseil le juge à propos.

Le Président du conseil d'administration deviendra de plein droit président du conseil de liquidation.

Le Conseil de liquidation délibérera dans les mêmes conditions que celles déterminées pour le conseil d'administration prévues par les statuts de la société.

Le Conseil de liquidation aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées, sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le coût des présentes est estimé à 35.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Soisson, G. Arend, G. Bollig, T. Weber, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 1999, vol. 841, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 juin 1999. C. Doerner.

(29880/209/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GROUP INTERNATIONAL FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 45.519.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 59, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 1999. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

Signature

(29887/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GEBRÜDER ROUBOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 21.782.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29881/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GARDENWOOD S.A., Société Anonyme.

—

Suite au courrier du 19 janvier 1999 et n'ayant eu aucune réponse M&C GROUP S.A. a décidé de mettre fin à dater de ce jour, aux relations. Le siège social est dénoncé.

K. Hardy

Administrateur-Délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1999, vol. 312, fol. 65, case 8/2– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(29877/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GARDENWOOD S.A., Société Anonyme.

—

Par la présente la Société M&C GROUP n'assumera plus, à dater de ce jour, son mandat de Commissaire aux Comptes au sein de la société GARDENWOOD S.A.

K. Hardy

Administrateur-Délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1999, vol. 312, fol. 65, case 8/1– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(29878/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GCI CABLE TELEVISION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.934.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 517, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(29879/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.819.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1999, vol. 517, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour la société

BEFAC FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

(29884/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.819.

—

Extrait de l'Assemblée des Associés de la société du 17 juin 1999 au siège de la société

Les associés approuvent les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 1998.

Les associés approuvent le rapport de gestion et votent la décharge des administrateurs pour la période écoulée.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29885/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GENERALIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.791.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 524, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999. P. Wolff

Président

Conseil d'Administration:

- Monsieur Paul Wolff, Président
- Monsieur Marc De Coster, membre
- Madame Brigitte Boone, membre
- Madame Anne-Christine Lussie, membre
- Madame Chantal Van Dyck, membre

Réviseur d'Entreprises:

COMPAGNIE DE REVISION S.A., Luxembourg

Répartition du bénéfice décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er avril 1999

Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Compte tenu des dispositions de la loi de finances de 1998, le solde bénéficiaire s'élevant à LUF 24.910.582,- est utilisé comme suit:

- 5 % du bénéfice de 1998 soit LUF 1.245.529,- sont affectés à la réserve légale;
- une dotation de LUF 10.147.000 sera faite à la réserve indisponible;
- le solde, à savoir un montant de LUF 13.518.053,- sera reporté.

(29882/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GOLD LEAF PICTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1999

- L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission des administrateurs Michael Reichling et Frédéric Reichling et leur a accordé décharge pleine et entière de leur mission accomplie jusqu'à ce jour.

Mess. Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant à L-Senningerberg et Jeffrey Sneller, producteur de films, ont été désignées en qualité d'administrateurs de la société pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 11 juin 1999. *Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29883/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GUE-PASSANT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 59.652.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 1999

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 1999 les résolutions suivantes:

1. La démission de Mme Léa Metz, de M. Patrick Dahm et de M. Gust Teusch en leur qualité d'administrateurs est approuvée. Décharge pleine et entière leur est accordée jusqu'à ce jour.

2. Sont nommés en remplacement:

M. Maxence Delattre, employé de magasin, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 8, place de la République,

Melle Hélène Delattre, vendeuse, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 8, place de la République,

M. Guy Delattre, assureur, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 8, place de la République,

qui termineront les mandats précédents jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2002.

3. M. Guy Delattre est nommé Administrateur-Délégué et à ce titre est autorisé à gérer quotidiennement les affaires de la société et à la représenter, conformément aux statuts.

4. Le siège social est fixé, à partir du 1er septembre 1999, au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 1999. Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29888/739/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

HEBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.208.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 16 décembre 1996 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29889/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

HORSBURGH & CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goehte.

R. C. Luxembourg B 29.633.

—

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 3 juin 1999

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée de Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu M. Jean-David van Maele scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 250 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1998.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponibles leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponible la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:
- Karl Horsburgh
- Jean-David van Maele
- Jean Zeimet

sont réélus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh	S. Müller	J.-D. van Maele
Président	*Secrétaire*	*Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29891/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

IMMODOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.403.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale du 17 mars 1995 que les administrateurs et le commissaire aux comptes sont réélus et que leurs mandats se terminent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice social 1999.

La continuation de la société résulte d'une décision prise, à l'unanimité des voix, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29893/529/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

HORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 44.642.

—

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999. FIDUCIARE BECKER + CAHEN
Luxembourg
Signature

(29890/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

IMMO-TOURS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.900.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999. *Pour IMMO-TOURS INTERNATIONAL S.A.*
Société anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(29894/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

INDUAIWA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.323.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999. *Pour INDUAIWA A.G,*
Société anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(29895/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CIRCLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.401.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999. *Pour le Conseil d'Administration*
Signature

(29899/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.207.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999. *Pour INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A.*
VECO TRUST S.A.
Signature

(29898/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.207.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999. *Pour INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A.*

VECO TRUST S.A.

Signature

(29897/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

GRAM & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.845.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie au siège social le 22 juin 199 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 525, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29886/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FARMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FARMAC S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mai 1999, dont la publication au Mémorial, Série C, et l'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sont en cours.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Danièle Martin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, et Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des actions pour la fixer à EUR 2,-;

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 6.572,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 37.572,- par l'émission de 3.286 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune;

3. Emission d'un emprunt obligataire convertible de EUR 218.860,-, portant intérêt de EURIBOR + 1% l'an, et remboursable sur 10 années, et librement convertible en actions à raison de 1 obligation au nominal de EUR 2,- contre 1 action à la même valeur nominale;

4. Acceptation de la souscription à l'entièreté de l'augmentation du capital social et de l'emprunt obligataire convertible et de la libération de ceux-ci;

5. Constatation que s'agissant d'un apport en nature il n'y a pas lieu de réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants;

6. Entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprises luxembourgeois quant à l'apport;

7. Autorisation et délégation au conseil d'administration de réaliser le capital autorisé sous la condition de réserver exclusivement la souscription au capital à augmenter à concurrence de EUR 218.860,- aux obligataires de l'emprunt convertible décrit ci-avant;

8. Modification de l'article 5 des statuts sociaux pour le mettre en concordance avec les décisions sub 1, 2, 3 et 7;

9. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la valeur nominale des actions jusqu'ici fixée à EUR 100,- (cent euros) pour la fixer à EUR 2,- (deux euros) de sorte que le capital social qui est de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sera désormais représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 6.572,- (six mille cinq cent soixante-douze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 37.572,- (trente-sept mille cinq cent soixante-douze euros) par l'émission de 3.286 (trois mille deux cent quatre-vingt-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre un emprunt obligataire convertible de EUR 218.860,- (deux cent dix-huit mille huit cent soixante euros) avec émission de 109.430 (cent neuf mille quatre cent trente) obligations d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, portant intérêt de EURIBOR + 1% l'an, et remboursable sur 10 (dix) années. Lesdites obligations seront librement convertibles en actions de la Société au taux d'échange de 1 (une) obligation au nominal de EUR 2,- (deux euros) contre 1 (une) action de la même valeur nominale.

Le conseil d'administration est encore instruit de réserver exclusivement la souscription aux obligations à émettre à Monsieur Lamberto Padovani et à Madame Rossella Messori, ci-après plus amplement désignés.

Souscription et libération

A) Intervient à cet instant Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, déclarant agir au nom et pour compte de Monsieur Lamberto Padovani, né à Bomporto le 5 février 1954, demeurant à Modène (Italie), 85/01, Via Pio Donati, entrepreneur, numéro fiscal: PDV LBR 54B05 A959R, et ce en vertu d'une procuration notariée donnée à Milan, le 14 juin 1999, qui après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à l'enregistrement.

Ledit intervenant déclare que Monsieur Lamberto Padovani souscrit à 2.103 (deux mille cent trois) actions nouvelles et à 70.035 (soixante-dix mille trente-cinq) obligations et qu'il a libéré lesdites actions et obligations par l'apport à la Société d'immeubles sis en Italie et des meubles meublants aménageant, garnissant et décorant les immeubles ci-après décrits:

1) lot d'immeuble à usage d'habitation et de magasin situé dans la commune de Modène, 49-51, Via Cesari, à l'angle de la Via Casali, composé d'un magasin avec cuisine et salle de bains de 100 m^2 et d'un garage de 18 m^2, ce dernier avec accès par le numéro 57 rez-de-chaussée, actuellement inscrits au N.C.E.U. de la Commune de Modène à la Partie 22108:

- Folio 92, plan 35, sub. 26 et plan 53 sub. 1 aggrafés - Via Cesari n° 49, Zc. 2, Cat. C/2, cl.8, 100 m^2, Revenu cadastral ITL 1.000.000,-

- Folio 92, plan 53, sub. 2 Via Cesari n° 57 p.T Zc. 2, Cat. C/6, cl.5, 18 m^2, Revenu cadastral ITL 169.200,-.

Le magasin avec cuisine et salle de bains confine avec la propriété Stradi Veglia et/ou ayants cause, cages d'escalier communes, cour commune et la propriété Battaglioli et/ou ayants cause.

La propriété des susdits biens immeubles est parvenue à l'apporteur Monsieur Lamberto Padovani par acte du 30 juin 1995 n° 30966/7724 du répertoire du notaire Anna Maria Ceserani de Castelfranco Emilia, transcrit au Bureau de l'Enregistrement de Modène le 19 juillet 1995 sous le numéro 8949.

2) la moitié d'une maison de rangée, de trois étages, située à Modène, 85/1, Via Pio Donati, composée de trois unités immobilières, avec au rez-de-chaussée garage, porche, couloir, chauffage et escalier; au premier étage un appartement composé de deux chambres, salle de bains, couloir et balcon; et aux deuxième et troisième étages un appartement dont une partie est située au deuxième étage avec cuisine, séjour, salle de bains et deux balcons et une partie au troisième étage avec trois chambres à coucher, une salle de bains, un débarras et deux balcons. Le tout est inscrit au N.C.E.U. de la Commune de Modène à la partie 1035025:

- Folio 89, plan 32, sub. 6, Via Pio Donati n° 85/1 p.I, Zc. 3, Cat. C/6, cl.9, 34m^2, Revenu cadastral 268.600

- Folio 89, plan 32, sub. 21, Via Pio Donati n° 85/1 p.T-1, Zc. 3, Cat. A/7, cl.5, 3,5 pièces, Revenu cadastral ITL 945.000,

- Folio 89, plan 32, sub. 22 Via Pio Donati n. 85/1 p.2-3, Zc. 3, Cat. A/7, cl.5, 6,5 pièces, Revenu cadastral ITL 1.755.000,-.

Propriétés adjacentes: cour commune sur deux côtés, propriété Bartolacelli et/ou ayants cause, propriété Angolano et/ou ayants cause.

La propriété des biens immeubles ci-dessus décrits est parvenue à Monsieur Lamberto Padovani par acte du 25 octobre 1983 n° 10512/5383 du répertoire du notaire Giovanni Marani de Modène, enregistré à Modène le 11 novembre 1983 sous le numéro 8062 et transcrit au Bureau de l'Enregistrement de Modène le 16 novembre 1983 sous le numéro 12292.

B) Intervient à cet instant Mademoiselle Martine Gillardin, préqualifiée, déclarant agir au nom et pour compte de Madame Rossella Messori, née à Modène le 25 décembre 1955, demeurant à Modène, Via Pio Donati 85/01, sans état, numéro fiscal: MSS RSL 55T65 F257P, et ce en vertu d'une procuration notariée donnée à Milan, le 14 juin 1999, qui après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à l'enregistrement.

Ledit intervenant déclare que Madame Rossella Messori souscrit à 1.183 (mille cent quatre-vingt-trois) actions nouvelles et à 39.395 (trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze) obligations et qu'elle a libéré lesdites actions et obligations par l'apport à la Société de la propriété de la moitié de l'immeuble et des meubles meublants aménageant, garnissant et décorant le prédit immeuble ci-après décrit:

- maison de rangée, de trois étages, située à Modène, 85/1, Via Pio Donati, composée de trois unités immobilières, avec au rez-de-chaussée garage, porche, couloir, chauffage et escalier; au premier étage un appartement composé de deux chambres, salle de bains, couloir et balcon; et aux deuxième et troisième étages un appartement dont une partie est située au deuxième étage avec cuisine, séjour, salle de bains et deux balcons et une partie au troisième étage avec trois chambres à coucher, une salle de bains, débarras et deux balcons.

Le tout est inscrit au N.C.E.U. de la Commune de Modène à la partie 1035025,

- Folio 89, plan 32, sub. 6, Via Pio Donati n° 85/1 p.T., Zc. 3, Cat. C/6, cl.9, 34 m^2, Revenu cadastral 268.600.

- Folio 89, plan 32, sub. 21, Via Pio Donati n° 85/1 p.T-1, Zc. 3, Cat. A/7, cl.5, 3,5 pièces, Revenu cadastral ITL 945.000,-.

- Folio 89, plan 32, sub. 22 Via Pio Donati n. 85/1 p. 2-3, Zc. 3, Cat. A/7, cl.5, 6,5 pièces, Revenu cadastral ITL 1.755.000,-.

Propriété adjacentes: cour commune sur deux côtés, propriété Bartolacelli et/ou ayants cause, propriété Angolano et/ou ayants cause.

La propriété des biens immeubles ci-dessus décrits est parvenue à l'apporteur Madame Rossella Messori par acte du 25 octobre 1983 n° 10512/5383 du répertoire du notaire Giovanni Marani de Modène, enregistré à Modène, le 11 novembre 1983 sous le numéro 8062 et transcrit au Bureau de l'Enregistrement de Modène en date du 16 novembre 1983 sous le numéro 12292.

Conditions de l'apport

La Société à laquelle les apports sont destinés succède de plein droit dans la propriété des immeubles et meubles meublants qui font l'objet de l'apport en succédant dans tous actes, contrats et conventions relatifs à ces immeubles et meubles meublants.

Les biens qui font l'objet de cet apport sont transmis dans l'état effectif dans lequel ils se trouvent, avec les servitudes actives et passives inhérentes, comme les accessions et appartenances.

Les apporteurs déclarent expressément par l'intermédiaire de leur fondé de pouvoirs préqualifié, que par les présentes ils apportent et transfèrent personnellement la pleine propriété des immeubles et meubles meublants ci-dessus décrits à la société FARMAC S.A., ce dont il est pris acte, et ils garantissent que les présents apports sont libres de toutes inscriptions et transcriptions qui pourraient être préjudiciables, à l'exception de l'hypothèque inscrite sur l'immeuble de la Via Pio Donati, préqualifié, en faveur de la Cassa di Risparmio de Modène en date du 26 septembre 1986 art. 2417, hypothèque concernant une dette désormais éteinte, en cours de radiation ainsi qu'il résulte d'une lettre d'instruction envoyée par la Banque (actuellement ROLO BANCA 1473) au Notaire Giovanni Magnani en date du 11 juin 1999, le tout conformément aux deux déclarations notariées annexées aux présentes.

Les apporteurs renoncent à tout droit généralement quelconque donnant droit à une inscription hypothécaire légale qui pourrait naître du présent acte d'apport.

La possession juridique des biens qui font l'objet des présentes est transmise à la société FARMAC S.A. à la date de ce jour, la perception des fruits y relatifs lui reviendra également à partir de la date de ce jour.

Déclarations des apporteurs

Monsieur Lamberto Padovani et Madame Rossella Messori en la personne de leur fondé de pouvoirs, préqualifié:

- déclarent qu'aux termes de l'article 3 du décret-loi italien n° 90 du 27 avril 1990, transformé en loi italienne n° 165 du 26 juin 1990 et aux termes de l'article 4 de la loi italienne n° 15 du 4 janvier 1968 ils ont déclaré le revenu foncier des susdits immeubles dans leur dernière déclaration fiscale, pour laquelle, à la date de ce jour, le délai de présentation est échu.

- déclarent et attestent aux termes de la loi italienne n° 47 du 28.2.1985 et conformément à l'article 4 de la loi italienne n° 15 du 4.1.1968 que:

- l'immeuble de la Via Pio Donati a été construit sur base d'un permis de construire accordé par le Maire de Modène sous le n° 138/78 et il a reçu le certificat de conformité par décret du Maire de Modène en date du 10 janvier 1981 sous le n° 6486/80;

- l'immeuble de la Via Cesari a été construit sur base d'un permis de construire n° 10699 et n° 626 accordé par le Maire de Modène en date du 4 juin 1965, et d'une variante subséquente n° 14274 du 5 octobre 1966, permis du 25 février 1966 n° 27289/65 et n° 1952/65, variante du 19 avril 1967 n° 916 et n° 1952/65, à savoir des autorisations qui n'ont pas été révoquées ni annulées ni ne sont devenues inefficaces; que l'immeuble a reçu le certificat de conformité du Maire de Modène en date du 8 novembre 1966 sous le n° 22646/66 hygiène n° 108063 et en date du 17 novembre 1967; n° 27289/65 hygiène n° 848/65, n°1952/65 à partir du 7 octobre 1967, autorisations qui n'ont pas été révoquées ni annulées ni ne sont devenues inefficaces; que des travaux réalisés par la suite ont été approuvés par une concession de régularisation des abus dans la construction sous le dossier n° 5623/86 du 3/05/89; que l'immeuble a reçu le certificat de conformité n° 5623/86 du 3/05/89 de la Commune de Modène.

- déclarent aux termes de la loi italienne n° 151 du 19.5.1975 que l'ensemble des biens apportés est bien leur propriété personnelle et absolue et qu'ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens.

Pour l'exécution du présent acte et en particulier pour assurer la publicité et la transcription auprès de la conservation des registres immobiliers, aux plans cadastraux et pour mettre en oeuvre les déclarations des apporteurs ci-dessus décrites et énoncées, tous pouvoirs sont délégués à Monsieur Gianluigi Ferrario demeurant à Monza (Italie), aux fins de procéder à toutes les formalités qui deviennent nécessaires en conséquence de cet apport. Particulièrement, lui sont attribués, entre autres, les pouvoirs de pourvoir, en cas de besoin, à toutes les rectifications et modifications de toutes les indications de nature technique ci-dessus mentionnées relativement aux immeubles et à cette fin il pourra émettre ultérieurement des déclarations sur le titre de propriété, l'élection de domicile et les régimes fiscaux, ainsi que tout ce qui deviendra ainsi nécessaire ou opportun.

Evaluation expertise

Les immeubles ainsi apportés au capital de la Société ont fait l'objet de deux expertises intitulées «Perizia Estimativa» du 18 mai 1999 du géomètre Romano Meriggi, établi à I-27040 Arena PO (PV) Italie, 35, Via alla Chiesa, inscrit au tableau des Géomètres de la Province de Pavie sous le n° 2743, lesquelles expertises ont servi de base à l'expertise établie par le réviseur d'entreprises luxembourgeois.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, les apports en nature ci-dessus décrits ont fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE REUTER WAGNER, S.à r.l., établie à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, en date du 21 juin 1999.

La conclusion dudit rapport est libellée comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et des obligations convertibles à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate et accepte la souscription de toutes les actions et obligations nouvelles par Monsieur Lamberto Padovani et Madame Rossella Messori et leur libération au moyen de l'apport à la Société du patrimoine immobilier et mobilier ci-dessus décrit.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que s'agissant d'un apport en nature il n'y a pas lieu de réserver un droit de préférence aux actionnaires existants.

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte de l'expertise du réviseur d'entreprises Monsieur Frédéric Goosse en date du 21 juin 1999 et décide de l'entériner.

Septième résolution

L'assemblée générale autorise et instruit le conseil d'administration de réaliser le capital autorisé sous la condition de réserver la souscription au capital à augmenter à concurrence de EUR 218.860,- (deux cent dix-huit mille huit cent soixante euros) aux obligataires de l'emprunt obligataire convertible décrit ci-avant.

Huitième résolution

Au vu de ce qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et complété pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 37.572,- (trente-sept mille cinq cent soixante-douze euros), représenté par 18.786 (dix-huit mille sept cent quatre-vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de la présente assemblée générale au Mémorial, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions. Le conseil d'administration est spécialement autorisé et instruit de procéder à de telles émissions tout en réservant exclusivement la souscription aux actions représentatives du capital autorisé à concurrence de EUR 218.860,- (deux cent dix-huit mille huit cent soixante euros) aux titulaires d'obligations convertibles de l'émission 1999/2009 convertible portant un intérêt de EURIBOR + 1% l'an, remboursable sur dix années et librement convertibles en actions au taux de change de 1 (une) obligation d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) en 1 (une action) de même valeur nominale.

Le conseil d'administration peut déléguer toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir cession des obligations converties respectivement le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 18.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en langue italienne de ce qui précède:

L'anno millenovecentonovantanove, il ventun giugno.

Innanzi a Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaio residente a Lussemburgo.

Si è riunita l'assemblea generale straordinaria degli azionisti della società FARMAC S.A., società anonima, con sede sociale in Lussemburgo, 23, rue Beaumont, costituita per atto espedito dal notaio rogante, in data 27 maggio 1999, la cui pubblicazione sul Mémorial, Serie C, e l'iscrizione al Registro di commercio e delle società di Lussemburgo sono in corso.

L'assemblea viene aperta alle ore 18.00 sotto la presidenza della signorina Danièle Martin, laureata in legge, residente a Lussemburgo.

La Signora Presidente nomma segretario la signorina Martine Schaeffer, laureata in legge, residente a Lussemburgo.

L'assemblea elegge scrutatori la signorina Martine Gillardin, laureata in legge, residente a Lussemburgo, e la signorina Nathalie Boumans, impiegata privata, residente a Kautenbach.

L'ufficio così costituito costata che la totalità del capitale sociale è rappresentata come risulta da una lista di presenze firmata dagli azionisti presenti rispettivamente rappresentati e dai membri dell'ufficio. La predetta lista di presenze rimarrà allegata al presente verbale insieme con le procure per essere sottoposta nello stesso tempo alle formalità del registro.

Gli azionisti presenti rispettivamente i mandatari degli azionisti rappresentati dichiarano di accettare di riunirsi senza previa convocazione speciale, ogni socio avente una perfetta conoscenza dell'ordine di giorno.

L'ufficio costata che l'assemblea è validamente costituita e può validamente deliberare sui punti all'ordine del giorno qui di sotto elencati:

1. Modifica del valore nominale delle azioni onde fissarlo a EUR 2,-;

2. Aumento di capitale sociale per EUR 6.572,- per portarlo dal suo importo attuale di EUR 31.000,- a EUR 37.572,con emissione di 3.286 azioni del valore nominale di EUR 2,- cadauna;

3. Emissione di un prestito obbligazionario convertibile di EUR 218.860,-, all'interesse di EURIBOR + 1% all'anno, e rimborsabile su 10 anni, e liberamente convertibile in azioni a ragione di 1 obbligazione al nominale di 2,- EUR per 1 azione dello stesso valore nominale;

4. Accettazione della sottoscrizione alla totalità dell'aumento di capitale sociale e del prestito obbligazionario e della liberazione dei medesimi;

5. Costatazione che trattandosi di un conferimento in natura non c'è da riservare un diritto di prelazione agli azionisti esistenti;

6. Ratifica della relazione peritale del revisore d'imprese lussemburghese relativa al conferimento;

7. Autorizzazione e delega al consiglio di amministrazione di realizzare il capitale autorizzato alla condizione di riservare esclusivamente la sottoscrizione al capitale da aumentare fino a EUR 218.860,- ai titolari di obbligazioni del prestito obbligazionario di cui sopra;

8. Modifica dell'articolo 5 dello statuto sociale per metterlo in conformità con le delibere sub. 1, 2, 3 e 7;

9. Varie ed eventuali.

L'assemblea, dopo averne discusso ha preso all'unanimità le seguenti delibere:

Prima delibera

L'assemblea generale delibera di modificare il valore nominale delle azioni che era fino ad ora di EUR 100,- (cento euro) onde fissarlo a EUR 2,- (due euro) in modo che il capitale sociale di EUR 31.000,- (trentunmila euro) sia oramai rappresentato da 15.500 (quindicimilacinquecento) azioni di EUR 2,- (due euro) cadauna.

Seconda delibera

L'assemblea generale delibera di aumentare il capitale sociale fino a concorrenza di EUR 6.572,- (seimilacinquecento-settantadue euro) per portarlo dal suo importo attuale di EUR 31.000,- (trentunmila euro) a EUR 37.572,- (trentasette-milacinquecentosettantadue euro) con emissione di 3.286 (tremiladuecentottantasei) azioni nuove del valore nominale di EUR 2,- (due euro) cadauna.

Terza delibera

L'assemblea generale delibera di emettere un prestito obbligazionario convertibile di EUR 218.860,- (duecentodiciot-tomilaottocentosessanta euro) con emissione di 109.430 (centonovemilaquattrocentotrenta) obbligazioni del valore nominale di EUR 2,- (due euro) cadauna, all'interesse di EURIBOR + 1% all'anno, e rimborsabile su 10 (dieci) anni. Dette obbligazioni saranno liberamente convertibili in azioni delia Società in ragione di 1 (una) obbligazione del valore nominale di EUR 2,- (due euro) per 1 (una) azione dello stesso valore nominale.

Il consigilo di amministrazione è istruito di riservare esclusivamente la sottoscrizione alle obbligazioni da emettere al signor Lamberto Padovani ed alla signora Rosselia Messori, qui appresso più ampiamente designati.

Sottoscrizione e liberazione

A) All'istante interviene la signorina Martine Gillardin, laureata in legge, residente in Lussemburgo, dicharando di agire in nome e per conto del signor Lamberto Padovani, nato a Bomporto il 5 febbraio 1954, residente a Modena (Italia), Via Pio Donati n. 85/01, imprenditore, codice fiscale PDV LBR 54B05 A959R, e ciò per una procura notarile rilasciata in Milano il 14 giugno 1999, che dopo esser stata siglata ne varietur dal procuratore rimarrà aliegata al presente atto per essere registrata con esso.

Detta intervenante dichiara che il signor Lamberto Padovani sottoscrive a 2.103 (duemilacentotre) azioni nuove ed a 70.035 (settantamilatrentacinque) obbligazioni e che ha liberato dette azioni e obbligazioni mediante conferimento alla Società degli immobili siti in Italia nonché dei mobili e degli arredi in essi contenuti qui appresso descritti:

1) porzione di fabbricato ad uso civile abitazione e magazzino sito in Comune di Modena, Via Cesari n. 49-51, angolo Via Casali e consistente in un magazzino con annessi servizi di mq. 100 ed un garage di mq. 18, quest'ultimo con accesso al civico numero 57 al piano terra, attualmente censiti al N.C.E.U del Comune di Modena alla Partita 22108:

- Foglio 92, mappale 35, sub. 26 e mappale 53 sub. 1 graffati - Via Cesari n. 49, Zc. 2, Cat. C/2, cl. 8, mq. 100, R. C. Lire 1.000.000,-

- Foglio 92 mappale 53, sub. 2 Via Cesari n. 57, p.T Zc. 2, Cat. C/6, cl. 5, mq. 18, R.C. Lire 169.200,-.

Il magazzino con servizi confina con la proprietà Stradi Veglia e/o aventi causa, vani scale comuni, corte comune e proprietà Battaglioli e/o aventi causa.

La proprietà dei suddetti beni immobili è pervenuta al conferente signor Lamberto Padovani per atto del 30 giugno 1995 n° 30966/7724 di rep. a rogito Notaio Anna Maria Ceserani di Castelfranco Emilia, trascritto alla Conservatoria dei Registri Immobiliari di Modena in data 19 luglia 1995 al n. 8949.

2) la metà di porzione di fabbricato facente parte di una villetta a schiera, su tre piani, sita a Modena, 85/1, Via Pio Donati, composta da tre unità immobiliari, con al piano terra garage, portico, corridoio, centrale termica e vano scala; al primo piano appartamento composto da due camere, bagno, corridoio e balcone; e appartamento posto parte al secondo piano óve sono ubicati cucina, soggiorno, bagno e due balconi e parte al terzo piano con tre camere da letto, bagno, disimpegno e due balconi.

Il tutto è individuato al N.C.E.U. del comune di Modena alla partita 1035025,

- Foglio 89, mappale 32, sub. 6, Via Pio Donati n. 85/1 p.T, Zc. 3, Cat. C/6, cl. 9, mq. 34, R.C. L.268.600.

- Foglio 89, mappale 32, sub. 21, Via Pio Donati n. 85/1 p.T-1, Zc. 3, Cat. A/7, cl.5, vani 3,5, R.C. L. 945.000.

- Foglio 89, mappale 32, sub.22, Via Pio Donati n. 85/1 p.2-3, Zc. 3, Cat. A/7, cl. 5, vani 6,5, R.C. L. 1.755.000.

Confini: corte comune su due lati, proprietà Bartolacelli e/o aventi causa, proprietà Angolano e/o aventi causa.

La proprietà dei beni immobili qui di sopra descritti è pervenuta al signor Lamberto Padovani per atto del 25 ottobre 1983 n° 10512/5383 di rep.a rogito Notaio Giovanni Marani di Modena, registrato a Modena l'11 novembre 1983 al n. 8062 e trascritto alla Conservatoria dei Registri immobiliari di Modena in data 16 novembre 1983 ai nn. 12292.

B) All'istante interviene la signorina Martine Gillardin, predetta, dicharando di agire in nome e per conto della Signora Rossella Messori, nata a Modena il 25 dicembre 1955, residente a Modena, Via Pio Donati 85/01, casalinga, codice fiscale: MSS RSL 55165 F257P, e ciò per una procura notarile rilasciata in Milano il 14 giugno 1999, che dopo esser stata siglata ne varietur dal procuratore rimarrà allegata al presente atto per essere registrata con esso.

Detta intervenante dichiara che la signora Rossella Messori sottoscrive a 1.183 (millecentottantatre) azioni nuove e a 39.395 (trentanovemilatrecentonovantacinque) obbligazioni e che ha liberato dette azioni e obbligazioni mediante conferimento alla Società della proprietà della metà dell'immobile nonché dei mobili e degli arredi in essi contenuti qui di sotto descritti:

- porzione dì fabbricato facente parte di villetta a schiera, su tre piani, sita a Modena, Via Pio Donati n. 85/1, composta da tre unità immobiliari, con al piano terra garage, portico, corridoio, centrale termica e vano scala; al primo piano appartamento composto da due camere, bagno, corridoio e balcone; e appartamento posto parte al secondo piano óve sono ubicati cucina, soggiorno, bagno e due balconi e parte al terzo piano con tre camere da letto, bagno, disimpegno e due balconi.

Il tutto è individuato al N.C.E.U. dei comune di Modena alla partita 1035025,

- Foglio 89, mappale 32, sub. 6, Via Pio Donati n. 85/1 p.T., Zc. 3, Cat. C/6, cl. 9, mq. 34, R.C. L. 268.600.

- Foglio 89, mappale 32, sub. 21, Via Pio Donati n. 85/1 p.T-1, Zc. 3, Cat. A/7, cl. 5, vani 3,5, R.C. L. 945.000.

- Foglio 89, mappale 32, sub. 22, Via Pio Donati n. 85/1 p.2-3, Zc. 3, Cat. A/7, cl. 5, vani 6,5, R.C. L. 1.755.000.

Confini: corte comune su due lati, proprietà Bartolacelli e/o aventi causa, proprietà Angolano e/o aventi causa.

La proprietà del beni immobili qui di sopra descritti è pervenuta alla signora Rossella Messori per atto del 25 ottobre 1983 n° 10512/5383 di rep.a rogito Notaio Giovanni Marani di Modena, registrato a Modena, l,11 novembre 1983 al n. 8062 e trascritto alla Conservatoria dei Registri immobiliari di Modena in data 16 novembre 1983 al nn. 12292.

Condizioni del conterimento

La Società alla quale sono destinati i conferimenti succede di pieno diritto nella proprietà degli immobili nonché dei mobili e degli arredi in essi contenuti che fanno l'oggetto del conferimento succedendo in tutti gli atti, contratti e convenzioni relativi agli immobili e ai mobili e agli arredi in essi contenuti.

I beni conferiti sono trasmessi nello stato effettivo in cui si trovano, con tutte le servitù attive e passive inerenti, accessori e relative pertinenze.

I conferenti dichiarano espressamente tramite il loro procuratore, suddetto, che con il presente atto conferiscono e trasferiscono personalmente la piena proprietà degli immobili nonché dei mobili e degli arredi in essi contenuti di cui sopra alla società FARMAC S.A., di cui è preso atto, e garantiscono che il presente conferimento è libero da ogni iscrizione e trascrizione pregiudizievole, il tutto ai sensi delle due dichiarazioni notarili allegate al presente atto, ad eccezione dell'ipoteca a favore della Cassa di Risparmio di Modena iscritta in data 26 settembre 1986 art. 2417 sull'immobile sito a Modena Via P. Donati 85/01, ipoteca comunque riguardante un debito già estinta, in corsa di cancellazione come rilevasi dalla lettera d'incarico inviata dalla Banca (ara RAB BANCA 1473) al notaio Magnani Giovanni di Modena in data 11 giugno 1999.

I conferenti dichiarano di rinunciare ad ogni qualsiasi diritto che dia diritta ad un'iscriziane ipatecaria legale risuitante dat presente atta di canferimento.

La proprieta giuridica dei beni di cui in oggetto è trasmessa alla società FARMAC S.A. alla data odierna, la riscossione dei frutti ivi relativi spetterà pure a essa a partire dalla data odierna.

Dichiarazioni del conterenti

Il signor Lamberto Padovani e la signora Rossella Messori, a mezzo del lara procuratore, predetto:

- dichiarana ai sensi dell'articolo 3 del decreto-legge italiano del 27 aprile 1990 n. 90, trasformato in legge italiana del 26 glugno 1990 n. 165 ed ai sensi dell'articolo 4 della legge italiana del 4 gennaio 1968 n. 15, che il reddito fondiaria dei suddetti immobili è stata dichiarato nella lara ultima dichiaraziane dei redditi perla quale il termine di presentaziane è scaduta alla data odierna.

- dichiarano e attestano ai sensi della legge italiana del 28.2.1985 n. 47 ed ai sensi dell'art. 4 della legge italiana del 4.1.1968 n. 15 che:

- l'immobile di Via Pio Donati è stato edificato in forza di una concessione edilizia rilasciata dal Sindaco di Madena al n. 138/78 ed è stata dichiarato abitabile e servibile con decreto del Sindaca di Madena un data 10 gennaio 1981 prot.n. 6486/80;

- l'immobile di Via Cesari è stato edificato in virtù delie licenze edilizie rilasciate dal Sindaco di Modena in data 4 giugno 1965 prot.n. 10699 e n. 626 reg.part., variante in data 5 ottobre 1966 prot.n. 14274, licenza in data 25 febbraio 1966 prot.gen.n. 27289/65 e n.reg.part.1952/65, variante in data 19 aprile 1967 prot.gen.n. 916 e n. 1952/65 reg.part. non revocate, né decadute o divenute inefficaci; ottenne l'abitabilità con pravvedimento del medesimo Sindaco in data 8 novembre 1966 prot.gen.n. 22646/66 Igiene n. 108063 e in data 17 novembre 1967 prat.gen.n. 27289/65 Igiene n° 848/65 Ornato n. 1952165, decorrente dal 7 attobre 1967; che furono eseguiti abusi edilizi e che relativamente a tali abusi è stata rilasciata concessione in sanatoria dal Sindaco del Comune di Modena in data 3 maggia 1989 prot.n. 5623/86 autorizzazione di abitabilità-agibilità in pari data prot.n. 5623/86.

- dichiarano ai sensi della legge italiana del 19.5.1975 n. 151 che l'insieme del beni conleriti risulta la loro plena e assoluta proprietà e che sono in regime di separazione dei beni.

Per l'esecuzione del presente atto e in particolare per garantire le pubblicazioni e trascrizioni presso la Conservatoria dei registri immobilian e mappali catastali, e per eseguire le dichiarazioni dei conferenti sopraindicate, tutti i poteri sono delegati al Rag. Gianluigi Ferrario, residente a Monza (Italia), ai fini di procedere a tutte le formalità rese necessarie dall'espletamento del presente atto. In particolare vengono conferite le facoltà tra l'altro di procedere se occorre a tutte le rettifiche e modifiche di tutte le indicazioni tecniche sopraindicate iri relazione agli immobili e a tale fine potrà rilasciare successivamente dichiarazioni sul titolo di proprietà, l'elezione di domicilio e i regimi fiscali, nonché tutto ciò diventerà necessario od utile.

Stima perizia

Gli immobili così conferiti nel capitale della Società hanno fatto l'oggetto di due perizie, intestate «Perizia Estimativa» del 18 maggio 1999 del geometrà Romano Meriggi, residente a I-27040 Arena Po (PV) Italia, 35, Via alla Chiesa, iscritto ai Collegio dei Geometri della Provincia di Pavia al n. 2743, le quali perizie hanno servito come base alla perizia del revisore d'imprese lussemburghese.

Ai sensi degli articoli 26-1 e 32-1 della legge modificata del 10 agosto 1915, i conferimenti di cul sopra hanno fatto l'oggetto di una relazione stabilita dal signor Frédéric Goosse, revisore d'imprese, della FIDUCIAIRE REUTER WAGNER, S.à r.l., con sede in L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, in data 21 giugno 1999. La conclusione di detta relazione è la seguente:

«In forza alle verifiche eseguite di cul sopra, non abbiamo osservazioni da fare sul valore del conferimento che corrisponde almeno al numero ed al valore nominale delle azioni e obbligazioni convertibili da emettere in controparte.

Detta relazione, dopo firma ne varietur dai membri dell'ufficio e dal notaio rogante, nimarrà allegata al presente atto per essere registrata con lui.

Quarta delibera

L'assemblea generale costata la sortoscrizione di tutte le azioni e obbligazioni nuove dai sigg. Lamberto Padovani e Rossella Messori e la loro liberazione mediante il conferimento alla Società del patrimonio Immobiliare e mobiliare di cui sopra.

Quinta delibera

L'assemblea generale costata che trattandosi di un conferimento in natura, non c'è da riservare un diritto di prelazione agli azionisti esistenti.

Sesta delibera

L'assemblea generale prende atto della perizia del revisore d'imprese il signor Frédéric Goosse in data 21 giugno 1999 e decide di ratificarla.

Settima delibera

L'assemblea generale autorizza e istruisce il consiglio di amministrazione di realizzare il capitale autorizzato sotto la condizione di riservare la sottoscrizione al capitale da aumentare fino a concorrenza di EUR 218.860,- (duecentodiciottomilaottocentosessanta euro) agli obbligazionisti del prestito obbligazionario convertibile di cui sopra.

Ottava delibera

Alla vista di quanto precede l'articolo cinque dello statuto è modificato e completato per avere d'ora in poi il seguente tenore:

«Il capitale sociale sottoscritto è fissato a EUR 37.572,- (trentasettemilacinquecentosettantadue euro), rappresentato da 18.786 (diciottomilasettecentottantasei) azioni del valore nominale di EUR 2,- (due euro) cadauna.

Le azioni sono nominative o al portatore, a scelta dell'azionista.

La Società può procedere al riscatto delle sue azioni alle condizioni previste dalla legge.

Il capitale autorizzato è fissato a EUR 2.500.000,- (duemilionicinquecentomila euro) che sarà rappresentato da 1.250.000 (un milioneduecentocinquantamila) azioni del valore nominale di EUR 2,- (due euro) cadauna.

Il capitale autorizzato ed il capitale sottoscritto della Società possono essere aumentati o ridotti con delibera dell'assemblea generale degli azionisti deliberante come in materia di modifica dello statuto.

Inoltre il consigilo di amministrazione è, durante un periodo di cinque anni, a partire dalla data di pubblicazione sul Mémorial del verbale della presente assemblea generale straordinaria, autorizzato ad aumentare il capitale sottoscritto in una o più volte nei limiti del capitale autorizzato. Le azioni rappresentative di questi aumenti del capitale possono essere sottoscritte e emesse nella forma e al prezzo, con o senza sovrapprezzo, e versate in contanti o con conferimento in natura come pure sarà determinato dal consiglio di amministrazione.

Il consiglio di amministrazione è specialmente autorizzato a procedere a tali emissioni senza riservare agli azionisti esistenti un diritto preferenziale di sottoscrizione.

Il consiglia di amministrazione è autorizzato a fissare ogni altra modalità e determinare ogni altra condizione delle emissioni. Il consiglio di amministrazione è specialmente autorizzato e istruito a procedere a tali emissioni riservando esclusivamente la sottoscrizione alle azioni rappresentative del capitale autorizzato fino a concorrenza di EUR 218.860,- (duecentodiciottomilaottocentosessanta euro) ai titolari del le obbligazioni convertibili dell'emissione 1999/2009 convertibile al tasso EURIBOR + 1% all'anno, rimborsabile su dieci anni e liberamente convertibili in azioni a ragione di 1 (una) obbligazione del valore nominale di EUR 2,- (due euro) per 1 (una) azione dello stesso valore nominale.

Il consiglio di amministrazione può delegare ogni procuratore a raccogliere le sottoscrizioni e ricevere cessione delle obbligazioni convertite rispettivamente pagamento del prezzo delle azioni rappresentative di tutto o parte di questo aumento di capitale. Il consiglio di amministrazione può delegare un proprio membro od un terzo per presentarsi davanti al notaio per far costatare l'avvenuto aumento del capitale sociale secondo le norme legali.

Ogniqualvolta che il consigilo di amministrazione avrà fatto costatare autenticamente un aumento del capitale sottoscritto, il presente articolo sarà considerato come automaticamente adattato alla modifica avvenuta.»

Più nulla essendo all'rodine del giorno e più nessuno chiedendo la parola, l'assemblea è tolta alle ore 18.30.

Di cui atto, fatto e passato a Lussemburgo, data come in testa.

E dopo lettura fatta ed interpretazione data ai comparenti, essi hanno firmato con Me notaio il presente atto.

Signé: D. Martin, M. Schaeffer, M. Gillardin, N. Boumans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 117S, fol. 57, case 5. – Reçu 90.939 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999. A. Schwachtgen.

(29861/230/475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

FARMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1999. A. Schwachtgen.

(29862/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

INSULA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 23, rue Münschecker.

—

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Wilhelmus Adrianus Savelkouls, Schiffsmann, Ehegatte von Dame Augustina De Bijl;

2.- Dame Augustina De Bijl, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Wilhelmus Adrianus Savelkouls;

beide zusammen wohnhaft zu L-6760 Grevenmacher, 23, rue Münschecker;

hier vertreten durch Frau Monique Maller, zu Grevenmacher wohnend;

aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 7. Mai 1999, welche Vollmacht ne varietur von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten erklärten, alleinige Gesellschafter zu sein, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INSULA, S.à r.l. mit Sitz in L-6760 Grevenmacher, 23, rue Münschecker;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar, Joseph Gloden aus Grevenmacher, am 10. November 1988 veröffentlicht im Mémorial C von 1989, Seite 1140;

mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (500.000,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu eintausend Franken (1.000,-), gezeichnet wie folgt:

- Herr Wilhelmus Adrianus Savelkouls, vorgenannt . . . . . 250 Anteile
- Dame Augustina De Bijl, vorgenannt . . . . . 250 Anteile

Total: fünfhundert Anteile . . . . . 500 Anteile

Die Gesellschafter beschliessen:

Dass die Aktiva und Passiva der Gesellschaft proportional zu deren Anteilen unter den Gesellschaftern aufgeteilt wurde.

Dass die Gesellschaft am heutigen Tage aufgelöst wird.

Dass zum selben Datum die Liquidation erfolgt ist.

Dass infolgedessen die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INSULA, S.à r.l. nicht mehr besteht.

Dass die Bücher der Gesellschaft während fünf (5) Jahre am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Maller, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 1999, vol. 841, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 juin 1999. C. Doerner.

(29896/209/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CMP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 70, Grand-rue.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of CMP HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 70, Grand-rue, Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, prenamed, on 2nd June, 1999 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («the Mémorial») . The articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary of 2nd June, 1999, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort, Luxembourg.

There was appointed as secretary Mrs Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg and as scrutineer Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list would be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all seven hundred and twenty-three (723) shares in issue are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

(a) to approve the change of the object clause of the Company and abandon the tax status of a holding company subject to the law of 31st July, 1929;

(b) subsequent modification of article 2 of the articles of incorporation by replacement thereof by:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes»

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to approve the change of the object clause of the Company and abandon the tax status of a holding company subject to the law of 31st July, 1929.

Second resolution

As a consequence of a first resolution it was decided to amend article 2 of the articles of incorporation by replacement thereof as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes».

There being no further business on the agenda the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CMP HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social à 70, Grand-rue, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juin 1999, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts ont été modifiés par actes reçus par le notaire instrumentant en date du 2 juin 1999, pas encore publiés au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Isaac, gérant, résident du groupe, demeurant à Moutfort, Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Madame Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg et Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les sept cent vingt-trois (723) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(a) Approbation de la modification de la clause avec l'objet social de la société et de l'abandon du statut fiscal d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929;

(b) Modification consécutive de l'article 2 des statuts par remplacement de ce qui suit:

«L'objet de la société est de détenir des participations, sous toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entité commerciale, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créance, ou toute autre valeur mobilière, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut également détenir des intérêts dans une société de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de filiales luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations ou certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par l'intermédiaire de prêts ou autrement), à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.»

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'approuver la modification de l'objet de la société et l'abandon du statut fiscal d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée prit la décision de modifier l'article 2 en le remplaçant comme suit:

«L'objet de la société est de détenir des participations, sous toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entité commerciale, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créance, ou toute autre valeur mobilière, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut également détenir des intérêts dans une société de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations ou certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.»

Plus rien n'étant sur l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. Isaac, D. Kolbach, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 117S, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 1999. J. Elvinger.

(29829/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

CMP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(29830/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

TELE DANMARK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

—

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth day of June.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1. TELE DANMARK A.S., a company existing under the laws of Denmark, established and with registered office situated at Nørregade 21, Københavnk,

here represented by Mr Frederick Gabriel, General Manager, residing in L-8063 Bertrange 57, rue Batty Weber,

by virtue of a proxy given at Odense, on the 2nd June 1999;

2. Mr Frederick Gabriel, General Manager, residing in L-8063 Bertrange 57, rue Batty Weber.

The prementionned proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder and the drawing notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following Articles of Association of a société anonyme which they declare to form among themselves:

Art. 1. There is hereby incorporated a Luxembourg company in the form of a société anonyme. The Company shall exist under the name TELE DANMARK REINSURANCE S.A.

Art. 2. The registered office of the Company shall be situated in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with normal activity at the registered office or prevent easy communication between the said registered office and abroad, the registered office of the Company may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of such abnormal circumstances, without such measure having any impact whatsoever regarding the nationality of the Company which, such temporary transfer notwithstanding, shall remain a Luxembourg company.

Such declaration of transfer of the registered office shall be taken and published in accordance with regulations in force in the country where the registered office shall have been transferred by one of the executive bodies of the Company entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. The object of the Company is to carry both in Luxembourg and abroad all and any reinsurance operations in all branches of the insurance business to the exclusion of direct insurance operations; the taking of direct or indirect participations in any companies or enterprises the object of which is identical or similar to its own or which are of a nature to favour the development of its activities, and more generally all and any financial, commercial, private, real estate or personal transactions which may directly be linked with its purpose.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period. It may be dissolved in accordance with the provisions set forth at Article 27 hereafter.

Art. 5. The corporate capital of the Company is fixed at ten million Danish Kroner (10,000,000.- DKK), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred thousand Danish Kroner (100,000.- DKK) each, paid up in full.

The Board of Directors is authorized to proceed from time to time to an increase in subscribed capital through the issue of the shares not yet issued of such registered capital and to determine the modes and conditions of such subscription and payment thereof.

Every time the Board of Directors proceeds to such capital increase the present Article 5 of the Articles of Association shall be modified in order to reflect the increase in subscribed capital, and the Board of Directors or a person delegated by the Board of Directors shall carry out such modification.

Art. 6. The shares, even though fully paid up, shall be in registered form. The Company may issue registered certificates representing multiple shares. The property of shares shall however as regards the Company be established by registration in the Luxembourg register of shares.

Art. 7. The capital of the Company may be increased in one or more tranches by decision of the General Meeting deliberating in accordance with the conditions set forth for the modification of the Articles of Association. The execution of such capital increase may be entrusted to the Board of Directors by the General Meeting.

In the event of a capital increase the shares to subscribe in cash shall, unless the General Meeting decides otherwise in accordance with legal regulations, be offered in priority to the bearers of the shares existing at the date of such increase pro rata the number of shares held by each of them; inasmuch as it shall subsist such preference right shall be exercisable within the period and in accordance with the conditions determined by the General Meeting which shall in particular define the modes of subscription of the unsubscribed shares by virtue of such right. In the case of the issue of shares not paid up in full the calls for monies shall be decided and notified to the sole shareholders by the Board of Directors.

Art. 8. The Company shall acknowledge only a single bearer for each of its shares. In the event that a share is owned by several persons, or that it is encumbered by an usufruct or a lien, the Company may suspend the exercise of rights thereon until a single person is designated as regards the Company as its sole owner.

Art. 9. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders which shall determine their number and the duration of their mandate, and which may revoke them at any time.

The Directors shall be re-eligible.

Their mandate may not except in the case of a re-election exceed a period of six years, and shall end immediately following the expiration of such period. In the event of a vacancy of a member of the Board of Directors the remaining Directors may fill such vacancy, in which case the next following General Meeting shall proceed to the final election.

Art. 10. The General Meeting shall elect a Chairman.

Art. 11. The Board of Directors shall meet upon call of its Chairman.

The meetings shall take place at the place, time and hour designated in the convening notices.

The Board of Directors may only validly deliberate if the majority of its members take part in the deliberation by voting in person, by proxy, in writing, or through any other means of telecommunication.

A proxy may only be given to another Director.

The resolutions of the Board of Directors shall be adopted at the absolute majority of the votes.

In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

A written resolution signed by all Directors shall be as legally valid as a resolution taken at the time of a duly convened and held meeting of the Board of Directors. Such resolution may result from several deeds drawn in identical form and each signed by one or more Directors.

Art. 12. The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by two Directors.

All and any copies or abstracts of such minutes shall be signed by the delegate to the daily management or by a Director.

Art. 13. The Board of Directors is vested with the most extensive powers to perform all and any acts of administration and disposition of interest to the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the General Meeting of Shareholders are within the competence of the Board of Directors.

Art. 14. The Company shall be bound as regards third parties by the joint signature of two Directors but the one should be the chairman, or of any persons on to whom powers of signature shall have been entrusted by the Board of Directors.

Art. 15. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company to one or more Directors, managers, attorneys in fact, employees or other agents who need not be shareholders of the Company, or confer powers or special proxies or temporary or permanent functions on persons or agents of its own choosing.

When the delegation of the daily management of the Company is entrusted to one or more members of the Board of Directors the prior authorization of the General Meeting shall be mandatory.

Art. 16. The Company shall be supervised by an independent auditor who shall be appointed by the General Meeting.

Art. 17. The Company may grant its Directors an indemnity for fees and disbursements. The Board of Directors may grant indemnities to Directors to whom special functions have been delegated.

Art. 18. The Annual General Meeting shall convene in the township of the registered office each last Friday in the month of March at 14.00 hours and for the first time in 2000.

If this day is a legal holiday, the General Meeting shall take place on the next following business day at the same time.

All other General Meetings shall be held either at the registered office or at any other place as shall be indicated in the convening notices dispatched by the Board of Directors.

General Meetings shall be presided by the Chairman of the Board of Directors or his proxy or, lacking this, by a person designated by the General Meeting.

The agenda of Ordinary and Extraordinary General Meetings shall be drawn by the Board of Directors. The agenda shall be indicated in the relevant convening notices including information concerning a possible discharge in accordance with sub. 24. Each share gives right to one vote. Any shareholder may take part in the meetings by appointing a proxy, who need not be shareholder, in writing, by telefax, by telex or by telegramme.

Ordinary General Meetings and Extraordinary meetings shall take their decisions at the majority of the votes of the shareholders present or represented.

Art. 19. The decisions of the General Meetings are noticed in minutes signed by the officers and by shareholders who request it.

Copies or extracts are signed by the delegate to the daily management, by the Company representative or by a Director.

Art. 20. The General Meeting has the most extensive powers to do or ratify all and any acts of interest to the Company.

Art. 21. The financial year of the Company begins on the first of January and end on the thirty-first of December of each calendar year. By way of derogation from the above, the first year of the Company shall begin on the present date and end on 31 December 1999.

Art. 22. Upon the close of each financial year the Board of Directors shall, in accordance with legal provisions, draw the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 23. From the annual net profit of the Company five per cent (5 %) shall be allocated to the constitution of a legal reserve; such allocation shall cease to be mandatory once and as long as this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's capital. The allocation of the balance of the profits shall be determined annually, upon proposal of the Board of Directors, by the Ordinary General Meeting.

This allocation may include the distribution of dividends, the setting up or maintenance of reserves, as well as the carrying forward of all or part of the balance.

Interim dividends may be paid in accordance with legal provisions.

Art. 24. Following the approval of accounts the General Meeting shall resolve by special vote on the discharge to be granted the Directors. Such discharge shall only be valid if the Company's accounts contain neither omission nor false information dissimulating the true situation of the Company and, as regards all and any acts done derogating from the scope of the present Articles of Association, that such acts have been specially indicated in the convening notice.

Art. 25. The Extraordinary General Meeting may be convened upon the request of the Board of Directors or upon 20% of the shares of the Company. The Extraordinary General Meeting may upon proposal of the Board of Directors modify the present Articles of Association in all their provisions. Convening notices shall be made in the form set forth for Ordinary General Meetings.

Extraordinary General Meetings shall be deemed as regularly constituted and may only validly deliberate in as much as they shall be composed of a number of shareholders or proxies representing one half of the registered capital of the Company and the agenda of the meeting indicates the proposed modifications of the Articles of Association and if need be the text bearing on the purpose or the form of the Company.

If the first of the above conditions fails to be observed a new meeting may be convened by the Board of Directors in accordance with the same statutory forms; such convening notice shall contain the information set forth for Ordinary General Meetings, and furthermore the date and outcome of the preceding meeting.

The second meeting shall validly deliberate whatever the proportion of the capital represented.

In both meetings, and in order to be adopted and valid, any resolution must be taken as a majority of at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Art. 26. General Meetings, both Ordinary and Extraordinary, may validly convene and act even without prior convening notice every time all shareholders are present or represented and agree to deliberate on the matters on the agenda of the meeting.

Art. 27. The Extraordinary General Meeting may at any time, upon proposal of the Board of Directors, decide on the dissolution of the Company. In this case the Extraordinary General Meeting shall decide on the manner of liquidation and appoint one or more liquidators whose duty shall be to realise the real and movable assets of the Company and to extinguish its liabilities. On the net assets resulting from the liquidation following the paying off of all liabilities there shall be deducted the amount necessary to repay the paid-up and unamortized amount of the Company's shares; the balance shall thereafter be shared equally among all shares.

Art. 28. For all matters not governed by the present Articles of Association the parties submit to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and to the provisions of the law of 6 December 1991 on the sector of insurances and reinsurances as amended.

Subscription and Payment

The capital of the Company has been subscribed as follows:

Shareholders	*Subscribed capital (DKK)*	*Number of shares*	*Amount paid-up*
1. TELE DANMARK A.S., prenamed	9,900,000.-	99	9,900,000.-
2. Frederick Gabriel, prenamed	100,000.-	1	100,000.-
Total:	10,000,000.-	100	10,000,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, as has been duly evidenced to the undersigned notary.

Statement

The drawing notary states that the conditions set forth at Article 26 of the law on commercial companies have been duly observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately at six hundred fifty thousand (650,000.-) LUF.

Valuation for Tax Purposes

For the purpose of registration the corporate capital is valued at 54,400,000.- LUF (rate of exchange 9.06.1999: 1.- DKK = 5,44 LUF).

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the whole of the following resolutions by unanimous vote:

1. The following are appointed as Directors:

1. Mr Søren Eriksen, Financial Officer, residing in Telehøjen, 1, 5220 Odense sø, (Denmark),
2. Mr Frederick Gabriel, Directeur Général, residing in L-8063 Bertrange, 57, rue Batty Weber,
3. Mr Henri Marx, Directeur, residing in L-1246 Luxembourg, c/o 6, rue Albert Borschette.

The mandate of the Directors shall end on the date of the Annual General Meeting in the year 2000.

2. They further resolve to appoint Mr Søren Eriksen, prenamed, as Chairman of the Board. His mandate shall end on the date of the Annual General Meeting in the year 2000.

3. They further resolve to appoint PriceWaterhouseCoopers, established at 16, rue Eugène Ruppert, B. P. 1443, L-1014 Luxembourg, as Auditor of the Company. This appointment shall be valid until the Annual General Meeting in the year 2000.

4. In accordance with the provisions of the present Articles of Association and legal provisions, the General Meeting hereby authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company as regards the said daily management to one or more members of the Board of Directors or to any other person designated by the Board of Directors.

5. The registered office of the Company shall be situated in L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

Whereof the present deed has been drawn and made in Luxembourg on the date indicated at the beginning of the present deed.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version, on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The deed having been read to the appearing parties, they signed together with the Notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am neunten Juni.

Vor dem Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1. TELE DANMARK AS., eine Gesellschaft dänischen Rechts, mit Sitz in Nørregade 21, Kopenhagen,
hier vertreten durch Herrn Frederick Gabriel, Generaldirektor, wohnhaft in L-8063 Bertrange, 57, rue Batty Weber,
aufgrund einer Vollmacht gegeben in Odense am 2. Juni 1999.
2. Herr Frederick Gabriel, Generaldirektor, wohnhaft in L-8063 Bertrange 57, rue Batty Weber.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

Die vorerwähnten Parteien, handelnd wie eingangs erwähnt, haben wie folgt die Satzung einer Aktiengesellschaft beschlossen, deren Gründung sie erklären:

Art. 1. Hiermit wird eine luxemburgische Gesellschaft in der Rechtsform der Aktiengesellschaft gegründet. Sie trägt den Namen TELE DANMARK REINSURANCE S.A.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Er kann durch Beschluß des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder deren Verbindung mit dem Ausland beeinträchtigen, eintreten oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beilegung dieser außerge-

wöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme hat keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche ungeachtet dieser vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes die luxemburgische Staatszugehörigkeit beibehält.

Diese Erklärung über die Verlegung des Gesellschaftssitzes sowie die entsprechende Veröffentlichung erfolgt durch eines der ausführenden Gesellschaftsorgane, welches mit der täglichen Geschäftsführung betraut ist, nach den gesetzlichen Bestimmungen, die in jenem Land Gültigkeit besitzen, in das der Gesellschaftssitz verlegt werden soll.

Art. 3. Gesellschaftszweck ist die Vornahme sämtlicher Geschäfte auf dem Gebiet der Rückversicherung in allen ihren Bereichen im In- und Ausland (mit Ausnahme der Direktversicherungsgeschäfte), die direkte oder indirekte Beteiligung an Gesellschaften oder Unternehmen, die den gleichen oder ähnlichen Gesellschaftszweck haben oder die die Entwicklung dieser Geschäfte fördern, und allgemein die Vornahme sämtlicher Geschäfte in beweglichem und/oder unbeweglichem Vermögen, handelsrechtlicher oder zivilrechtlicher Natur sowie Finanzgeschäfte, die in direkter Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet. Sie kann nach den Bestimmungen des nachstehenden Artikels 27 aufgelöst werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist auf zehn Millionen dänische Kronen (10.000.000,- DKK) festgelegt und setzt sich aus einhundert (100) Aktien mit einem Nennbetrag von jeweils einhunderttausend Dänischen Kronen (100.000,- DKK), voll eingezahlt, zusammen.

Der Verwaltungsrat ist befügt, von Zeit zu Zeit eine Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals durch die Ausgabe neuer Aktien vorzunehmen und die Bedingungen und Modalitäten der Aktienzeichnung und Zahlung zu bestimmen.

Der Verwaltungsrat veranlaßt nach jeder Kapitalerhöhung eine entsprechende Anpassung des Artikels 5 dieser Satzung, so daß die Erhöhung des gezeichneten Kapitals daraus hervorgeht und der Verwaltungsrat oder eine vom Verwaltungsrat bevollmächtigte Person werden diese Abänderung durchführen.

Art. 6. Die Aktien sind, auch wenn die Einlage voll geleistet worden ist, Namensaktien. Die Gesellschaft kann auf den Namen lautende Aktienscheine ausgeben, die mehrere Aktien darstellen. Der Aktienbesitz im Hinblick auf die Gesellschaft wird indessen mit der Eintragung in das luxemburgische Aktienbuch festgelegt.

Art. 7. Das Kapital kann auf einmal oder nach und nach durch Beschluß der Hauptversammlung, welche unter den für die Satzungsänderung erforderlichen Bedingungen beschließt, erhöht werden. Die Durchführung einer solchen Kapitalerhöhung kann durch die Hauptversammlung auf den Verwaltungsrat übertragen werden.

Im Falle der Kapitalerhöhung werden die gegen Bareinzahlung zu zeichnenden Aktien am Tage der Ausgabe bevorzugt den bereits vorhandenen Aktienbesitzern anteilmäßig zur jeweiligen Anzahl der Aktienpapiere angeboten es sei denn, daß die Hauptversammlung insoweit eine abweichende Entscheidung innerhalb der dafür vom Gesetz vorgeschriebenen Bestimmungen trifft. Je nach Aktienbestand wird das Vorkaufsrecht in dem Zeitraum und zu den Bedingungen ausgeübt, die von der Hauptversammlung, die insbesondere die Zeichnungsbedingungen der auf Grund dieses Rechtes nicht gezeichneten Aktien festlegt, festgesetzt wurden. Im Falle der Ausgabe von nicht voll eingezahlten Aktien wird die Heranziehung von Kapital von der Hauptversammlung entschieden und den einzelnen Aktionären durch den Verwaltungsrat mitgeteilt.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Wenn die Aktie mehreren Personen gehört oder mit einem Nießbrauch- oder Pfandrecht belastet ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung der damit zusammenhängenden Rechte solange auszusetzen, bis eine Person gegenüber der Gesellschaft als Inhaber dieser Rechte ernannt ist.

Art. 9. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat, der sich aus mindestens drei Mitgliedern zusammensetzt, welche nicht Aktionäre sein müssen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt, die die Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt und sie jederzeit widerrufen kann.

Die Verwaltungsratmitglieder können wiedergewählt werden. Die Mandate dürfen, außer im Falle der Wiederwahl, die Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie enden direkt nach Ablauf dieser Frist. Im Falle der Vakanz der Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds haben die restlichen Verwaltungsratsmitglieder das Recht, diese Stelle vorübergehend zu besetzen; in diesem Fall erfolgt seitens der Hauptversammlung die endgültige Wahl bei der nächsten Versammlung.

Art. 10. Die Generalversammlung kann einen Vorsitzenden wählen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat tritt durch Einberufung seitens des Verwaltungsratsvorsitzenden zusammen.

Die Sitzungen haben am Ort, am Tage und zur Stunde, die in den Einberufungsschreiben genannt sind, stattzufinden. Der Verwaltungsrat kann nur dann gültig beschliessen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder an der Beratung durch persönliche Abstimmung, durch einen Vertreter, schriftlich oder durch jedes andere Telekommunikationsmittel teilnehmen.

Die Vertretungsvollmacht kann nur einem anderen Mitglied des Verwaltungsrates übertragen werden.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch die absolute Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Ein schriftlicher Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet ist, ist von gleicher rechtlicher Bindungskraft wie ein Beschluß, der während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefaßt worden ist.

Ein solcher Beschluß kann auch aus mehreren Schriftstücken mit gleicher Form und mit der Unterschrift eines oder mehrerer Verwaltungsratsmitglieder versehen, hervorgehen.

Art. 12. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, die von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden. Die Kopien oder Auszüge werden von der zur täglichen Geschäftsführung beauftragten Person oder von einem Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Art. 13. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft in jedweden zweckdienlichen Verwaltungs- und Verfügungsmassnahmen, zu vertreten. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich der Hauptversammlung durch Gesetz oder die vorliegende Satzung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 14. Die Gesellschaft verpflichtet sich Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder, davon die des Vorsitzenden, oder sonstigen Personen, denen der Verwaltungsrat Unterschriftsvollmacht erteilt hat.

Art. 15. Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Handlungsbevollmächtigten, Angestellten oder anderen Bevollmächtigten, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen oder Befugnisse oder spezielle Mandate oder ständige bzw. vorübergehende Funktionen an Personen oder Bevollmächtigte seiner Wahl übertragen.

Wenn die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an eine oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates erfolgt, muß dies vorher von der Hauptversammlung genehmigt werden.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch einen unabhängigen Wirtschaftsprüfer überprüft, der von der Hauptversammlung ernannt wird.

Art. 17. Die Hauptversammlung kann den Verwaltungsratsmitgliedern eine Entschädigung für Unkosten und Auslagen gewähren. Der Verwaltungsrat kann den Verwaltungsratsmitgliedern mit Sonderfunktionen Aufwandsentschädigungen gewähren.

Art. 18. Die jährliche Hauptversammlung tagt von Rechts wegen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, jeden letzten Freitag des Monats März um 14.00 Uhr, und erstmalig im Jahre 2000.

Ist dieser Tag ein Feiertag, so wird die Hauptversammlung am darauffolgenden Werktag zur selben Stunde abgehalten.

Alle anderen Hauptversammlungen werden entweder am Sitz der Gesellschaft oder an irgendeinem anderen Ort, welcher im Einberufungsschreiben durch den Verwaltungsrat angegeben ist, abgehalten.

Den Vorsitz der Hauptversammlungen hat der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder sein Vertreter oder, in Ermangelung dessen, eine von der Hauptversammlung zu ernennende Person.

Die Tagesordnung der ordentlichen und der ausserordentlichen Hauptversammlungen wird vom Verwaltungsrat beschlossen. Die Tagesordnung muß in den Einberufungsschreiben angegeben werden, einschliesslich der Information betreffend die mögliche Entlastung in Übereinstimmung mit Artikel 24 der Satzung.

Jede Aktie gewährt ein Recht auf eine Stimme. Die Aktionäre können an den Versammlungen teilnehmen, indem sie schriftlich, mittels Telefax, Telex oder Telegramm einen Vertreter ernennen, der nicht unbedingt Aktionär sein muß.

Die ordentlichen und die außerordentlichen Hauptversammlungen fassen ihre Beschlüsse durch Abstimmung mit der Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Art. 19. Die Beschlüsse der Hauptversammlungen werden in Protokollen festgehalten welche von den Verwaltungsratsmitgliedern sowie auf Verlangen von einzelnen Aktionären unterzeichnet werden.

Die Kopien und Auszüge werden von der zur täglichen Geschäftsführung beauftragten Person, von dem Vertreter der Gesellschaft oder von einem Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Art. 20. Die Hauptversammlung hat sämtliche Befugnisse zur Durchführung oder Genehmigung aller der Gesellschaft zweckdienlichen Handlungen.

Art. 21. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jedes Jahres. Abweichend beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1999.

Art. 22. Der Verwaltungsrat erstellt in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen bei Abschluß des Geschäftsjahres die Bilanz sowie die Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 23. Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) einer gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Die Verpflichtung zu dieser Zuweisung entfällt, sobald und solange diese gesetzliche Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals darstellt. Die Zuweisung zum Gewinnsaldo wird jährlich auf Vorschlag des Verwaltungsrates durch die ordentliche Hauptversammlung beschlossen.

Diese Zuweisung kann eine Dividendenausschüttung, die Bildung oder Aufrechterhaltung der Rücklage sowie den gänzlichen oder teilweisen Übertrag beinhalten.

Es können unter den vom Gesetz vorgesehenen Bedingungen Zwischendividenden ausgeschüttet werden.

Art. 24. Nach Annahme des Jahresabschlusses entscheidet die Hauptversammlung durch Sonderabstimmung über die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder. Diese Entlastung ist nur dann gültig, wenn die Konten (Jahresabschlüsse) weder unvollständig sind noch falsche Angaben enthalten, welche das Bild über die tatsächliche Situation der Gesellschaft verfälschen und, in bezug auf die von der Satzung abweichenden Rechtshandlungen, wenn sie ausdrücklich in dem Einberufungsschreiben angegeben worden sind.

Art. 25. Die ausserordentliche Hauptversammlung kann auf Anfrage des Verwaltungsrates einberufen werden oder auf Anfrage von 20 Prozent der Aktien.

Die Hauptversammlung kann auf Vorschlag des Verwaltungsrates die Satzung in allen ihren Bestimmungen ändern. Die Einberufungsschreiben müssen in Übereinstimmung mit den Vorschriften für die ordentlichen Hauptversammlungen abgefaßt sein.

Die außerordentlichen Hauptversammlungen gelten als ordnungsgemäß stattgefunden und beschliessen nur dann gültig, wenn sie sich aus einer Anzahl von Aktionären oder speziellen Vertretern der Aktionäre zusammensetzen, die die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellt und wenn die Tagesordnung die vorgeschlagenen Satzungsänderungen angibt und gegebenenfalls deren Wortlaut in bezug auf den Gesellschaftszweck oder die Rechtsform der Gesellschaft.

Wird die erste Bedingung nicht erfüllt, so kann eine neue Hauptversammlung unter den gleichen Satzungsformen durch den Verwaltungsrat einberufen werden, diese Einberufung begreift die Informationen welche für ordentliche Generalversammlungen vorgeschrieben sind, und gibt desweiteren das Datum und die Ergebnisse der letzten Hauptversammlung wieder.

Die zweite Hauptversammlung beschliesst gültig unabhängig von der Anwesenheitsquote.

Bei beiden Versammlungen müssen die Beschlüsse, um gültig zu sein und angenommen zu werden, mindestens zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre vereinen.

Art. 26. Die ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen können auch ohne vorherige Einberufung tagen und gültig beschliessen, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und einverstanden sind über alle Punkte der Tagesordnung der Versammlung zu befinden.

Art. 27. Die außerordentliche Hauptversammlung kann jederzeit auf Vorschlag des Verwaltungsrates die Auflösung der Gesellschaft verkünden. In diesem Fall bestimmt die außerordentliche Hauptversammlung über die Liquidationsweise und bestellt einen oder mehrere Liquidatoren, dessen Pflicht es ist die bewegliche und die unbewegliche Aktiva der Gesellschaft zu realisieren und die Passiva der Gesellschaft zu tilgen. Vom Reinvermögen welches aus der Liquidation hervorgeht, wird nach Tilgung der Passiva eine Summe zur Rückzahlung des eingezahlten und nicht amortisierten Betrags der Aktien einbehalten; das Saldo wird gleichmäßig auf alle Aktien verteilt.

Art. 28. Hinsichtlich aller Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt sind, berufen sich die Parteien auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und auf die Änderungsgesetze sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 6. Dezember 1991 über den Versicherungs- und Rückversicherungssektor und entsprechenden Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Das Kapital der Gesellschaft wurde wie folgt gezeichnet:

Aktionäre	*Gezeichnetes Kapital (DKK)*	*Anz. der Aktien*	*Einzahlung*
1. TELE DANMARK A.S., vorgenannt	9.900.000,-	99	9.900.000,-
2. Frederick Gabriel, vorgenannt	100.000,-	1	100.000,-
Insgesamt:	10.000.000,-	100	10.000.000,-

Sämtliche Aktien wurden in bar voll eingezahlt; dies wird vom unterzeichneten Notar belegt.

Bestätigung

Der Notar, der diese Urkunde abgefaßt hat, erklärt hiermit, daß er nach Überprüfung der Voraussetzungen des Artikels 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften deren Erfüllung ausdrücklich bestätigt.

Schätzung der Kosten

Die Auslagen, Kosten, Honorare und Unkosten, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen, werden geschätzt auf ca. 650.000,- LUF.

Steuerliche Schätzung

Zum Zwecke der Einregistrierung wird das Gesellschaftskapitals geschätzt auf 54.400.000,- LUF (Festgesetzter Umrechnungskurs: 1,- DKK = 5.44 LUF).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Die obengenannten Parteien, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, haben sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengefunden. Sie erklären, hierzu ordnungsgemäß geladen worden zu sein.

Nachdem sie festgestellt haben, daß die gegenwärtige Hauptversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen ist, haben sie jeweils einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden folgende Personen ernannt:

1. Herr Søren Eroksen, Financial Officer, wohnhaft in Telehøjen, 1, 5220 Odense sø, (Dänemark),

2. Herr Frederick Gabriel, Generaldirektor, wohnhaft in L-8063, Bertrange 57, rue Batty Weber,

3. Herr Henri Marx, Direktor, wohnhaft in L-1246 Luxemburg, c/o 6, rue Albert Borschette.

Ihr Mandat endet am Tag der jährlichen Hauptversammlung im Jahr 2000.

2. Sie beschliessen, Herrn Søren Eriksen, vorgenannt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen. Sein Mandat endet am Tage der jährlichen Hauptversammlung im Jahr 2000.

3. Sie beschliessen PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. mit Sitz in 16, rue Eugène Ruppert, Postfach 1443, L-1014 Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu ernennen.

Diese Ernennung ist bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2000 gültig.

4. In Übereinstimmung mit den Bestimmungen der gegenwärtigen Satzung und des Gesetzes, ermächtigt die Hauptversammlung den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft, was diese Geschäftsführung anbelangt, auf ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder auf jede beliebige andere vom Verwaltungsrat benannte Person zu übertragen.

5. Sitz der Gesellschaft ist L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar welche Englisch spricht und versteht, bescheinigt dass die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und, daß auf Begehr der Parteien und im Falle von Differenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Texts, die englische Version massgebend ist.

Nach Vorlesung und Erklärung an den Komparenten, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

(Der unterzeichnete Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich, bescheinigt andurch, daß die vorstehende Gesellschaft gemäß Urkunde aufgenommen durch sein Amt am heutigen Tage gegründet wurde.) leset

Gezeichnet: F. Gabriel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 117S, fol. 33, case 3. – Reçu 542.910 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 28. Juni 1999. P. Decker.

(29788/206/445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

ADEQUAT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 59.249.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 517, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice à l'apurement des pertes reportées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour la société
WEBER & BONTEMPS,
Société Civile de Réviseurs d'Entreprises

(29792/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

AMBASSADEUR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.188.

—

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 84, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999. Signature.

(29798/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1999.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg